



INSTITUT NATIONAL D'ÉCONOMIE AGRICOLE



L'AGRICULTURE ITALIENNE EN CHIFFRES 2005

L'INEA, institué par le décret royal du 10 mai 1928, n°1418 par la volonté de Arrigo Serpieri, prit naissance à l'Institut National de l'Economie et des Statistiques fondé par Serpieri en 1924 en personne.

Avec le décret législatif du 29 Octobre 1999 n°454 par la suite modifié par la loi du 6 juillet 2002 n°137, a été prévu, entre autres choses, la réorganisation de l'INEA qui a été, récemment complété.

L'INEA, est doté d'autonomie scientifique, statutaire, organisatrice, administrative et financière et il est soumis à la vigilance du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières. L'institut effectue des activités de recherche socioéconomique dans le secteur agricole, agroindustriel, forestier et de la pêche, dans un cadre national, communautaire et international. Pour atteindre ses finalités, l'institut promeut des activités de recherche en collaboration

avec les universités et d'autres institutions scientifiques, nationales, communautaires et internationales. L'INEA a été désigné par Décret du Président de la République le 30 Décembre 1965 n°1708, en tant qu'organe de liaison entre l'Etat italien et l'Union Européenne pour la création et la gestion du Réseau d'Information Comptable Agricole. L'institut fait en outre partie du Système Statistique National (SISTAN) (D.Lgs.454/99, art.10).

*L'Agriculture
Italienne en Chiffres
2005*

Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues dans ce texte proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.

Les données utilisées les comparaisons internationales proviennent d'EUROSTAT.

L’“Agriculture Italienne en Chiffres” est également disponible en anglais.

**Vous pouvez consulter le livret en italien,
anglais et espagnol sur le site Internet:
<http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>.**

La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.

L'agriculture italienne se configure de plus en plus comme un système complexe en termes de relations avec les secteurs qui lui sont reliés et de multiplicité de fonctions acquittées, auquel la société s'intéresse de plus en plus attentivement.

Une telle amplitude d'activités, non seulement productives mais aussi sociales, environnementales et culturelles, est en train de s'harmoniser avec un important processus de restructuration du secteur primaire.

En même temps, l'indispensable lien de l'agriculture avec le territoire émerge avec de plus en plus d'évidence, comme le démontre le nombre croissant de produits avec une dénomination d'origine, l'augmentation constante des entreprises qui choisissent les systèmes de produc-

tion à impact sur l'environnement réduit, l'agrandissement continual des zones protégées qui incluent les entreprises et surfaces agricoles et la capacité grandissante de fournir des services additionnels comme l'agrotourisme.

A ce processus de réorientation, n'est certainement pas étranger le pouvoir d'adresse exercé par la politique agricole nationale qui, avec la mise en place des actes normatifs les plus récents, a contribué à orienter le secteur sur le chemin de la qualité et de la spécificité des biens produits, en plus de la diversification des services rendus à la collectivité.

LINEA, depuis toujours observatoire attentif des phénomènes évolutifs qui caractérisent l'agriculture nationale, a su cueillir nombreux de ces récents

phénomènes, dont les principaux effets et tendances sont reportés dans cet agile volume informatif.

«L'agriculture italienne en chiffres», avec sa 18ème édition, représente désormais un point de référence essentiel pour tous ceux qui, pour des raisons d'étude ou d'intérêt professionnel, s'approchent de la connaissance du système agricole national. C'est également grâce au succès connu par les versions en langues étrangères (anglais, français et espagnol) disponibles sur le site de l'Institut à l'adresse <http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>.

C'est donc avec grand plaisir que je cueille l'occasion de remercier encore une fois l'INEA pour avoir rendu disponible cette contribution cognitive synthétique et efficace.

Gianni Alemanno
Ministre des Politiques
Agricoles et Forestières





SOMMAIRE

SUPERFICIE ET POPULATION

Climat	page 10
Territoire et Population	page 11

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut	page 14
Valeur Ajoutée	page 15
Emploi	page 16
Productivité	page 19

SECTEUR PRIMAIRE

Structure et Travail en Agriculture	page 22
Marché Foncier	page 28
Résultats Productifs	page 30
Marge Brute Agricole	page 35
Consommations Intermédiaires	page 36
Prix et Coûts	page 37
Crédit Agricole	page 38
Investissements	page 39
Résultats Economiques d'après le RICA	page 41

FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

Composition	page 44
Industrie Alimentaire	page 45
Distribution	page 48
Consommation Alimentaire	page 51
Commerce Extérieur	page 54

MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE

Politique en Matière d'Environnement	page 58
Utilisation des Produits Chimiques	page 63
Agriculture Biologique	page 65
Irrigation Agricole	page 71
Tourisme Vert	page 72
Produits de Qualité	page 74

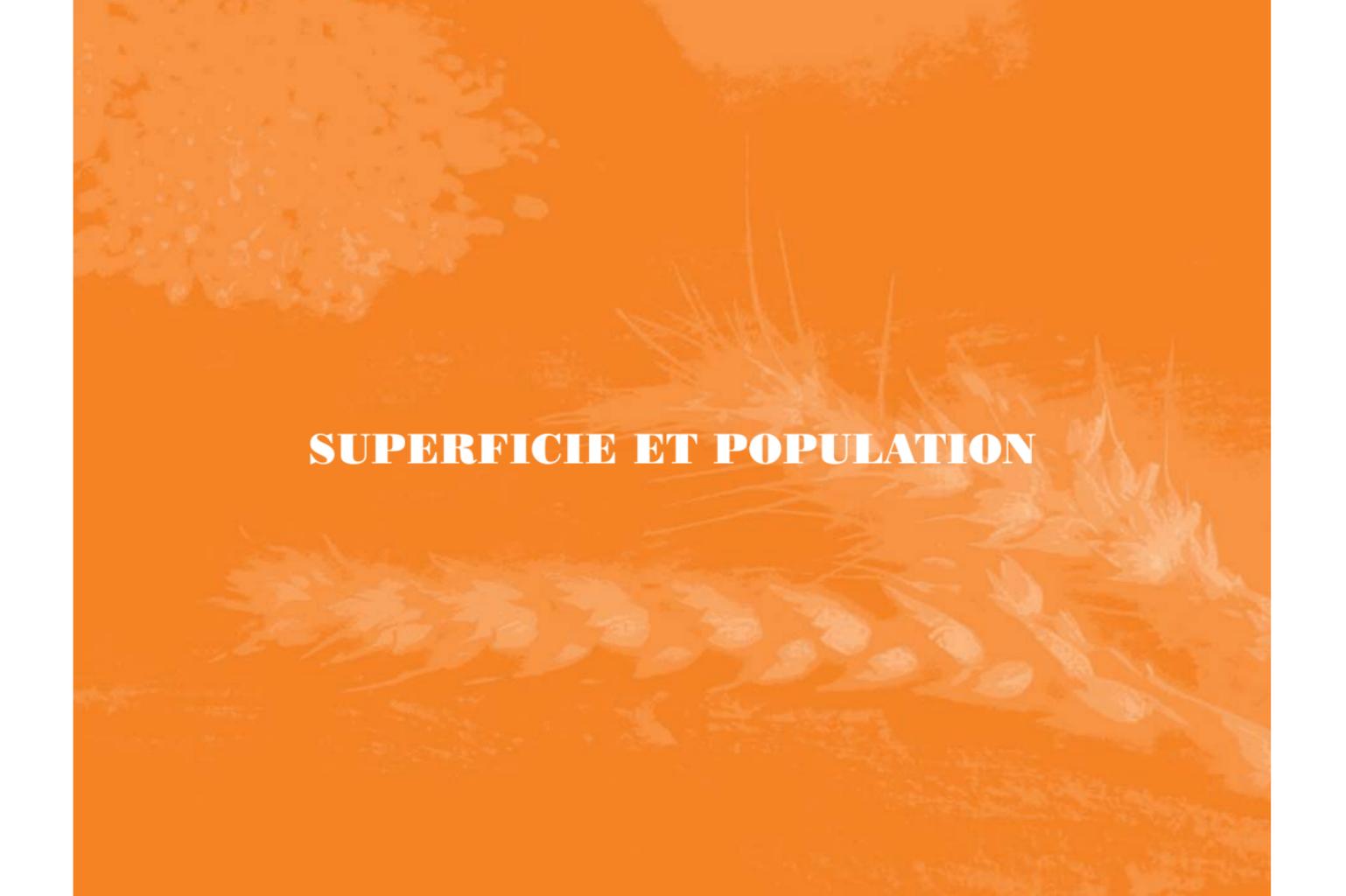
POLITIQUE AGRICOLE

PAC en Italie: 1° Pilier	page 80
PAC en Italie: 2° Pilier	page 83
Dépense Régionale	page 89
Lois Nationales	page 91

APPENDICE

Glossaire	page 100
Glossaire RICA	page 104
Adresses et Sites Utiles	page 106

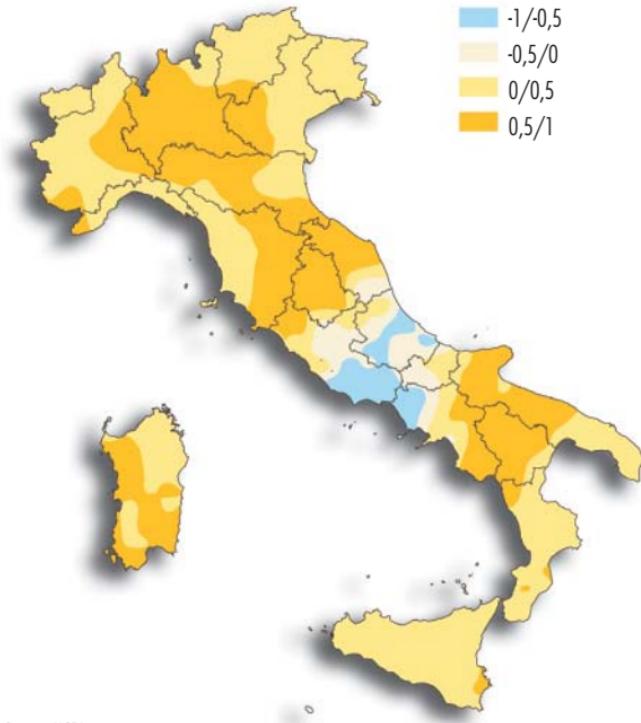




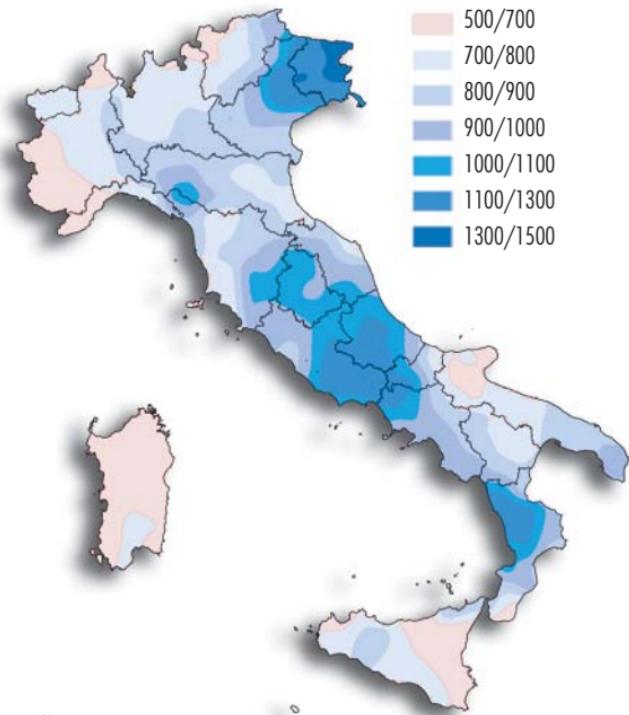
SUPERFICIE ET POPULATION

Climat

Ecart entre la température moyenne annuelle et la norme ($^{\circ}\text{C}$), 2004



Précipitations annuelles totales (mm), 2004



Source: UCEA.

Source: UCEA.

Territoire et population

Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement constitué de collines et de montagnes. Sur près de 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23% de plaines. Ce chiffre descend à 18% dans le Sud et à 9% dans le Centre. La population résidente en 2004 a augmenté de 9

pour mille depuis 2003. Cette croissance a concerné notamment le Centre-Nord (environ 12 pour mille), grâce aux soldes positifs de l'immigration. C'est dans les plaines (47,7%) et dans les collines (39,3%) que se concentre la plupart de la population, tandis que seulement 13% réside en montagne.

Territoire et Population, 2004

	Superficie territoriale kmq	SAU ¹ %	Population ² 000 unités	Densité hab./kmq	Population active ³ 000 unités
Nord	119.931	40,5	26.431	220	11.944
Centre	58.380	41,7	11.249	193	4.854
Sud et Iles	123.025	48,0	20.733	169	7.567
ITALIE	301.336	43,8	58.413	194	24.365
UE	3.973.200	41,1	456.449	115	210.990
Italie sur UE (%)	7,6	-	12,8	-	11,5

¹ Italie, Recensement Agriculture 2000; UE, estimations Eurostat.

² Italie, estimations bilan démographique Istat; UE estimations Eurostat.

³ UE, estimations Eurostat.

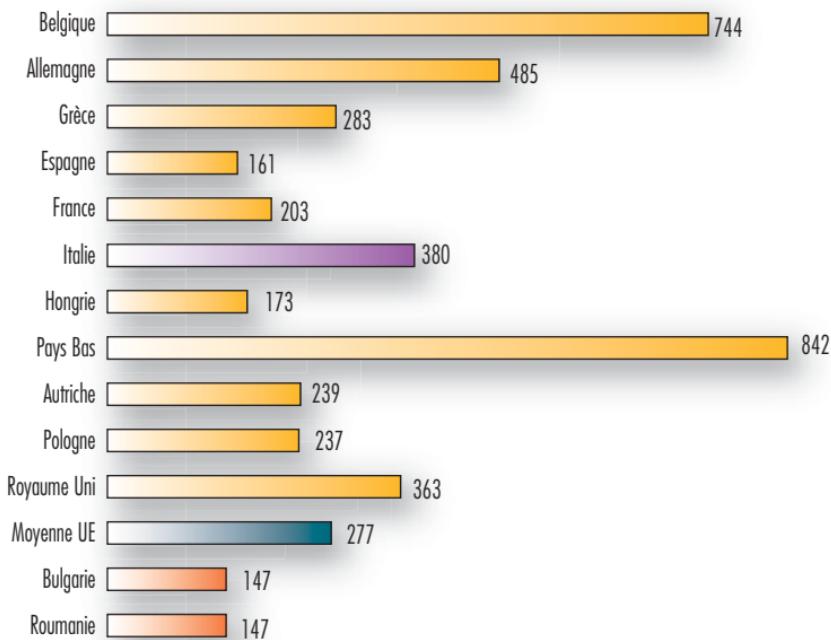
Utilisation du territoire, 2002 (000 ha)

	Italie	UE	Bulgarie	Roumanie
Superficie Totale	30.134	397.320	11.099	23.839
Cultures agricoles	15.421	166.265	5.325	14.819
dont (%):				
Céréales et riz	27,8	32,0	40,1	40,7
Betteraves à sucre	1,6	1,4	0,0	0,3
Graines oléagineuses	2,1	4,4	9,1	7,3
Tabac	0,2	0,1	0,7	0,1
Pommes de terre	0,5	1,4	1,0	1,9
Légumes secs	0,4	1,1	0,3	0,3
Légumes frais	3,1	1,3	1,3	1,9
Fruits et agrumes ¹	5,9	2,3	3,2	1,4
Oliviers	7,6	2,7	-	-
Vignes	5,4	2,1	7,7	1,6
Fleurs et plantes	0,1	0,0	0,1	0,0
Fourragères	6,2	3,9	1,1	2,7
Autres cultures	39,1	47,3	35,4	41,8
Superficie totale %	51,2	41,8	48,0	62,2

¹ Pommes, poires, pêches, cérises, prunes, fruits en coque, agrumes, raisin de table, fraises.

Source: Eurostat, enquête pilote Lucas 2001, premiers résultats.

Rapport population/superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 2003



Superficie agricole et disponibilité du territoire

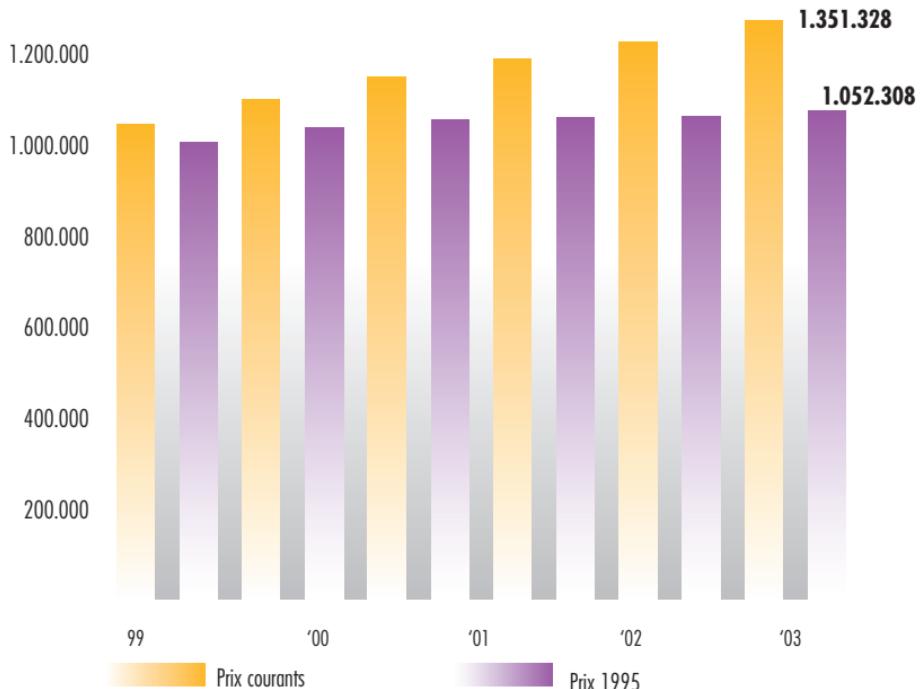
D'après une récente enquête Eurostat, environ 7% du territoire italien, soit près de 2,1 millions d'hectares, sont recouverts par des constructions, logements, installations, bâtiments, routes, chemins de fer, etc.; 6% du territoire, soit près de 1,8 millions d'hectares, sont constitués de sols nus (roches, etc.) et 3%, soit près de 900.000 hectares, d'eaux internes, de zones humides, de glaciers, etc. La superficie agricole disponible par habitant est de 0,26 hectares en Italie, de 0,36 hectares dans la moyenne UE 15 et de 0,68 hectares en Bulgarie et en Roumanie. Entre 1993 et 2003 la SAU a diminué de 8,4% en Italie et de 8% dans l'UE en général (Italie exclue). Ce chiffre varie largement selon les pays membres.

A wide-angle photograph of a vast agricultural field. The foreground and middle ground are filled with ripe, golden-yellow wheat stalks swaying slightly. The wheat is dense and covers most of the frame. In the background, a bright blue sky is visible with a few wispy white clouds. The lighting suggests it's either morning or late afternoon, casting a warm glow over the entire scene.

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut

*Evolution du PIB (mio euros), de 1999 à 2004**



*Evolution du PIB par habitant (euros), de 1999 à 2004**

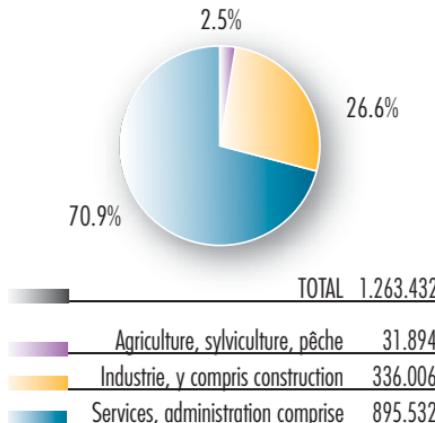
	PIB/Habit. (euros)	Prix 1995
	Prix courants	Prix 1995
1999	19.209	17.081
2000	20.167	17.550
2001	21.030	17.827
2002	21.992	18.090
2003	22.473	17.958
2004	23.162	18.037

*Evolution du PIB par unité de travail (euros), de 1999 à 2004**

	PIB/UT (euros)	Prix 1995
	Prix courants	Prix 1995
1999	48.071	42.746
2000	49.743	43.284
2001	51.120	43.336
2002	52.230	42.964
2003	53.672	42.890
2004	55.315	43.075

En 2004 la Valeur Ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, pêche et sylviculture incluses, a augmenté depuis 2003 d'environ 3% en valeur, à la suite d'une augmentation des quantités (10,8%) et d'une baisse des prix (-7,1%). La contribution de l'agriculture à la formation de la Valeur Ajoutée de l'économie italienne a été de 2,5%, en termes "réels" (prix de 2005), entre 1994 et 2004 le taux de la VA agricole sur le total national est passé de 3,3% à 3,0%. Au cours de la même période, le taux de l'industrie au sens strict a vu sa part diminuer de 24,4% à 22,7%, tout comme ceux de l'administration et autres services publics qui sont passés de 19,6% à 18,6%. En revanche, le secteur de la Construction est en croissance et passe de 5,1% à 5,3% comme celui du commerce, des transports et des communications qui passe de 24,4% à 25,3%, et des activités d'intermédiation financière, d'informatique, de recherche et des travaux

VA aux prix de base par secteur (mio. euros), 2004



professionnels et d'entreprise qui passe de 23,6% à 25,1%.

Au cours des dernières années, le taux du secteur agricole sur l'ensemble de l'économie s'est approché, en Italie, de celui des autres pays de l'Europe du Centre Septentrional; d'importantes différences persistent toutefois entre les régions: dans le Centre Nord l'agricul-

Part % de l'agriculture sur l'ensemble de l'économie, 2003

Pays	Valeur ajoutée ¹
Allemagne	0,7
Grèce	5,4
Espagne	3,6
France	2,0
Italie	2,2
Hongrie	2,7
Hollande	2,0
Autriche	1,2
Pologne	2,3
Finlande	1,0
Suède	0,7
Royaume Uni	0,7
UE	1,6
Bulgarie	8,7
Roumanie	11,2
USA ²	2,0
Japon ²	1,4

¹ Valeur ajoutée brute aux prix de base.

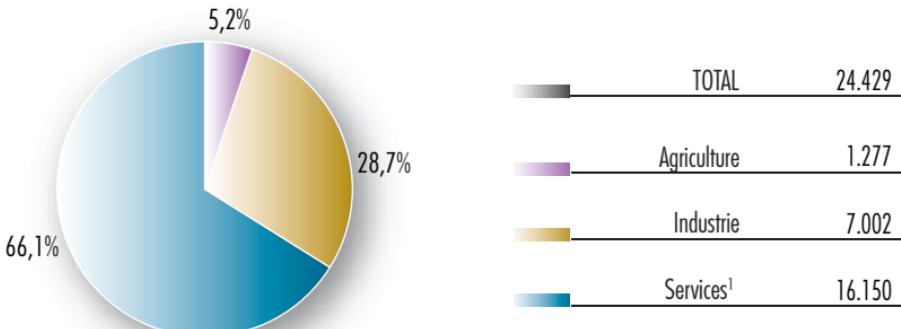
² Estimations de la Banque Mondiale, année 2001.

ture constitue 2,0% de la VA aux prix de base et 3,7% des actifs, alors qu'au Sud ces valeurs vont respectivement jusqu'à 4,3% et 9,3%.

Emploi

En 2004, la population active totale, calculée en Unités Travailleur Homme (UTH), a augmenté de 0,8%, par rapport à 2003. En particulier, la construction et les services d'intermédiation et les activités immobilières et d'entreprise ont enregistré une hausse respectivement de 3,4% et de 3,2%. A la baisse les activités manufacturières et d'extraction (-0,4%). Le secteur agricole a démontré, contrairement à la baisse désormais historique, une augmentation de l'emploi (0,4%). Les salariés agricoles ont, en effet, augmenté de 2,6%, tandis que les professionnels indépendants ont baissé (-1,0%). Les salariés agricoles représentaient 3% du total des salariés, contre 10,5% des professionnels indépendants. Dans l'ensemble la part des actifs agricoles a considérablement diminué, en Italie et dans la plupart des pays de l'UE; les diffé-

UT par secteur (000 unités), 2004



¹ Y compris l'administration et les activités assimilées.

Population active agricole par sexe et par circonscription territoriale, moyenne 2004

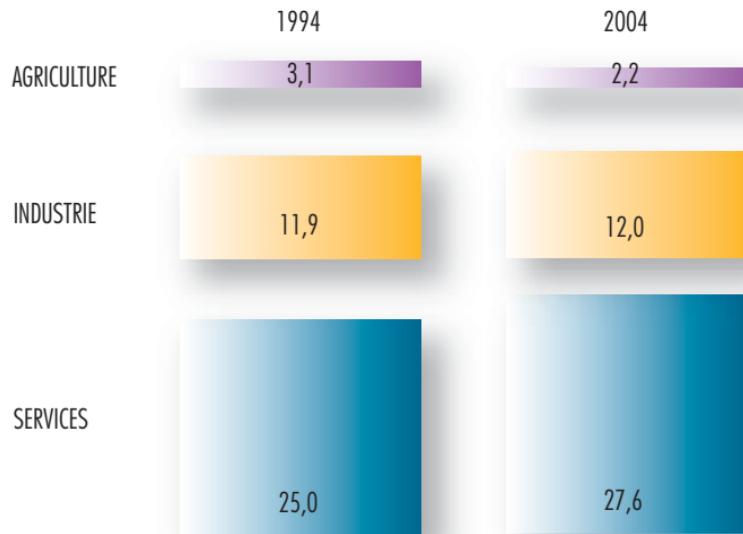
	Total des actifs		Femmes %	Hommes %
	000 unités	%		
Nord	374	37,8	27,0	73,0
Centre	133	13,4	34,6	65,4
Sud et îles	483	48,8	33,3	66,7
ITALIE	990	100,0	31,0	69,0

rences sont, de toute manière, assez marquées.

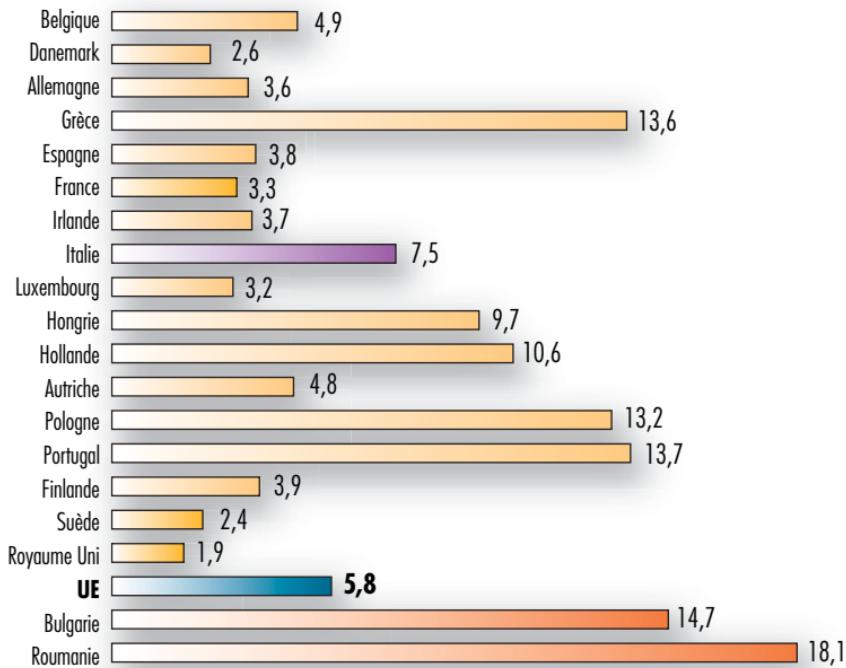
69% de la population active agricole, exprimée en termes de personnes physiques, sont des hommes. Environ 49% de la population active agricole est localisé dans le Sud. L'autre part est répartie entre le Nord (environ 38%) et le Centre (13%).

Le rapport entre main d'œuvre agricole et population a évolué rapidement au cours des dix dernières années: en 1994 on comptait environ 32 habitants par unité de travail agricole, tandis qu'en 2004 on en comptait 46. Dans l'industrie ce rapport a évolué nettement plus lentement; il en est de même pour les services, administration comprise.

Répartition de la population active par secteur (%)



Dotation de travail agricole dans l'UE (ULA/100 ha SAU), 2003



Part % des actifs agricoles* sur l'ensemble de l'économie, 2003

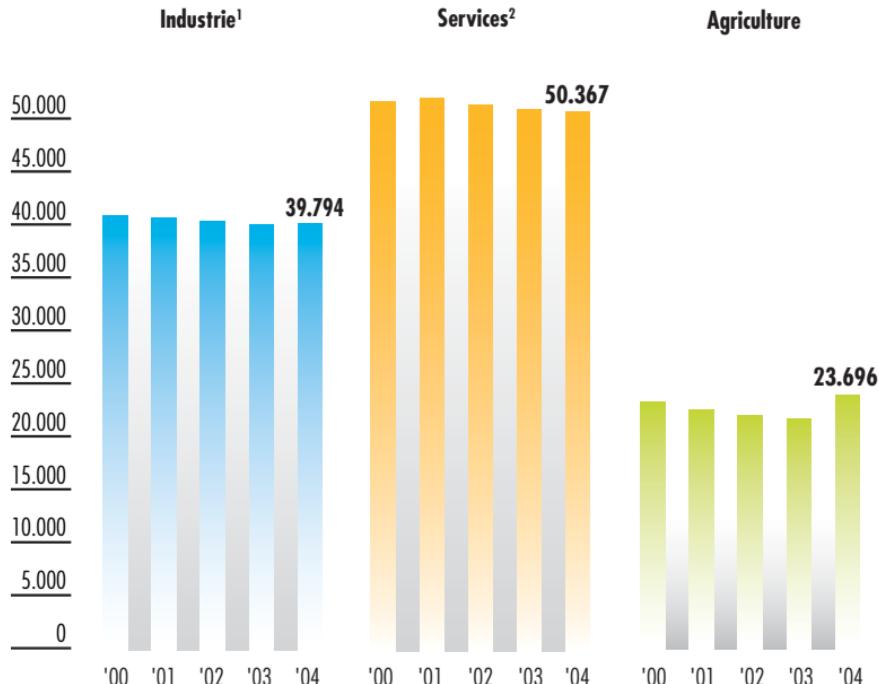
	Actifs	
	Total	Femmes ¹
Allemagne	2,4	1,8
Grèce	16,3	18,4
Espagne	5,6	4,0
France	4,3	2,9
Italie	4,7	4,0
Hongrie	5,4	2,6
Hollande	2,7	2,0
Autriche	5,5	5,8
Pologne	18,2	17,6
Finlande	5,3	3,3
Suède	2,5	1,1
Royaume Uni	1,2	0,6
UE	5,4	4,4
Bulgarie	10,1	7,6
Roumanie	36,0	37,3
USA	1,6	-
Giappone	4,0	-

* Y compris sylviculture, chasse et pêche.

¹ Pourcentage des femmes qui travaillent dans l'agriculture sur l'ensemble des femmes travailleuses.

Productivité

VA aux prix de base par UT et par secteur (euros)*



* Aux prix de 1995.

¹ Y compris le secteur de la construction.

² Administration, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.

En 2004, la valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travail, en termes réels, est égale à 59,5% de la valeur ajoutée de l'industrie (construction incluse) et à 47% de la valeur ajoutée des services (commerces, transports, intermédiation financière, tourisme et autres activités professionnelles).

Entre 2003 et 2004, en agriculture une augmentation importante de la valeur ajoutée par unité de travail a été constatée (10,4%), alors que dans l'industrie et dans les services cet indicateur reste presque inchangé, subissant une variation respectivement de 0,2% et de -0,4%.

Des 1,8 millions d'exploitations agricoles italiennes de l'univers UE – qui ne comprend pas les exploitations de dimensions très réduites – plus de la moitié se concentre dans les aires de colline, où la présence d'exploitations avec autoconsomma-

tion (9,7%) et multifonctionnelles (5,4%) est relativement plus importante.

Les exploitations avec une activité agricole, qui s'adresse au sens strict au marché, sont un peu moins de 600.000 et se concentrent dans les

plaines et en colline. Cependant la typologie la plus nombreuse d'exploitations est celle avec des activités d'autoconsommation et de marché; il y en a environ 750.000 (40,7%) et se trouvent principalement en colline.

*Distribution des exploitations agricoles par zone altimétrique et typologie d'activité**

Zone altimétrique	Autoconsommation	Marché	Marché et autoconsommation	Multifonctionnelles	Total
Montagne %	4,5	3,9	6,3	2,1	16,8
Colline %	9,7	14,9	22,3	5,4	52,3
Plaine %	3,4	13,6	12,1	1,8	30,9
TOTAL (000 unités)	323	595	748	171	1.837

* En % sur le total des exploitations italiennes de l'Univers UE.

Source: Istat, Résultats économiques des exploitations agricoles, année 2002.

A close-up photograph of a wheat plant. The plant has several long, thin green leaves and several ripe, golden-brown ears of wheat. The background is blurred, showing more of the same plant.

SECTEUR PRIMAIRE

Structure et Travail en Agriculture

La surface agricole utilisée (SAU) par les entreprises, en 2003, est de 12,2 millions d'hectares, sans variation significative par rapport à la surface relevée au recensement de 2000. Toutefois, au niveau de la répartition géographique, on observe une diminution dans les régions du Nord (-2,3%) et du Centre (-1,0%), et une légère augmentation dans le Sud (4,4%). Au niveau territorial, les régions avec la croissance la plus importante de SAU entre 2000 et 2003 sont la Sardaigne (15%) et le Trentin-Haut-Adige (12%), alors que celles avec la réduction la plus importante sont le Vallée d'Aoste (-21,7%) et la Ligurie (-18,8%).

Dans la même période la dimension moyenne de l'entreprise augmente de façon significative (10,6%), en passant de 5,6 hectares à 6,2 hectares; en termes de pourcentage, la croissance est supérieure dans les régions du

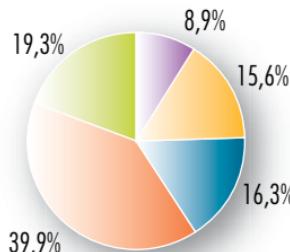
Exploitations Agricoles et Superficie utilisée, 2003

	EXPLOITATIONS		total ha	SAU	
	quantité	%		%	SAU/moyenne par exploitation
Piémont	80.149	4,1	920.208	7,6	11,5
Vallée d'Aoste	5.082	0,3	53.613	0,4	10,5
Lombardie	61.127	3,1	943.369	7,8	15,4
Trentin-Haut-Adige	47.310	2,4	329.868	2,7	7,0
Vénétie	145.672	7,4	801.423	6,6	5,5
Frioul Vénétie Julienne	25.256	1,3	212.415	1,7	8,4
Ligurie	28.174	1,4	43.054	0,4	1,5
Emilie-Romagne	87.247	4,5	1.069.645	8,8	12,3
Toscane	89.723	4,6	791.169	6,5	8,8
Ombrie	43.040	2,2	317.398	2,6	7,4
Marches	55.544	2,8	491.295	4,0	8,8
Latium	130.260	6,6	615.056	5,1	4,7
Abruzzes	62.129	3,2	291.480	2,4	4,7
Molise	27.290	1,4	199.907	1,6	7,3
Campanie	171.898	8,8	493.273	4,1	2,9
Pouilles	283.790	14,5	1.258.928	10,3	4,4
Basilicate	74.477	3,8	522.611	4,3	7,0
Calabre	162.735	8,3	492.164	4,0	3,0
Sicile	292.375	14,9	1.249.015	10,3	4,3
Sardaigne	85.761	4,4	1.074.708	8,8	12,5
ITALIE	1.959.038	100	12.170.599	100	6,2

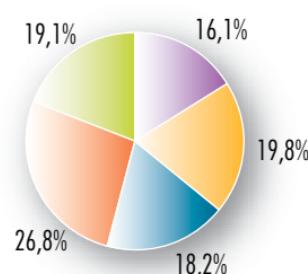
Nord (17,5%) et du centre (16,5%), et inférieure dans celles du Sud (7,6%). La diminution du nombre d'entreprises qui a eu lieu entre 2000 et 2003 n'est pas distribuée uniformément entre les classes de SAU. En effet, à une réduction substantielle du nombre d'entreprises avec moins de 20 hectares de SAU, correspond une augmentation des entreprises dans les classes de seuil supérieur. La plus importante réduction a eu lieu pour les entreprises avec moins de 2 hectares de SAU, alors que la plus grande augmentation a été enregistrée pour les entreprises avec 50 hectares et plus. Il est en outre évident que la croissance totale de UDE est due presque exclusivement à la dynamique positive des entreprises de plus grande surface (20 hectares et plus de SAU), alors que celles de moindres dimensions (jusqu'à 2 hectares de SAU) ont contribué de façon négative à la dynamique économique des entreprises

Distribution des exploitations et de la SAU par circonscription, 2003

EXPLOITATIONS



SAU



Nord-Ouest	174.532
Nord-Est	305.485
Centre	318.567
Sud	782.319
Iles	378.136

Nord-Ouest	1.960.244
Nord-Est	2.413.352
Centre	2.214.918
Sud	3.258.363
Iles	2.323.723

agricoles nationales.

Par rapport au recensement de 2000, on ne relève pas de variations sub-

stantielles dans la distribution des entreprises, les surfaces et dimensions économiques par forme de gestion des

Répartition de la superficie par principales formes d'utilisation (ha), 2003

	SAU				Superficie à bois	Arboriculture à bois	Superficie non utilisée et autre superficie	Superficie totale
	cultures arables	prairies permanentes et pâtures	cultures permanentes	total				
Nord-Ouest	1.294.035	528.366	137.843	1.960.244	191.211	31.273	172.291	2.355.019
Nord-Est	1.557.083	520.885	335.383	2.413.352	493.255	12.134	294.642	3.213.383
Centre	1.532.823	295.618	386.476	2.214.918	825.021	25.725	246.367	3.312.030
Sud	1.781.223	366.913	1.110.227	3.258.363	269.502	29.761	217.959	3.775.585
Iles	1.095.602	759.199	468.922	2.323.723	258.094	13.219	211.450	2.806.486
ITALIE	7.260.766	2.470.981	2.438.852	12.170.599	2.037.082	112.112	1.142.709	15.462.502

entreprises agricoles; en général, le quota de celles en gestion directe tend à augmenter ultérieurement (de 94,3% en 2000 à 97,4% en 2003), alors que les entreprises conduites avec des salariés diminuent (de 5,6% à 2,5%). Au niveau national le nombre total de personnes engagées dans l'activité agricole reste stable (-0,6%). Les variations les plus significatives concernent la contraction du nombre d'exploitants et de conjoints, due à la réduction du

nombre d'entreprises, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de familiers (35,0%) et de parents (19,3%) impliqués dans le travail de l'entreprise, causé probablement par l'augmentation de la dimension moyenne de l'entreprise. Le nombre d'employés qui travaillent à temps déterminé a également augmenté (1,3%).

En passant aux adresses productives des entreprises, les productions de relief qui présentent une augmentation

de la surface sont le froment dur qui augmente de 12,5%, les cultures protéiques pour la production de grains (53,4%), les fourragères alternées (10,9%) et le maïs en grain (3,7%). La récupération des cultures filandreuses agricoles par rapport au dernier recensement est due à l'augmentation de la superficie en vignes (8,7%), en olives (6,5%) et en agrumes (5,0%). En revanche, la crise des fructifères persiste avec une perte de SAU

Superficie utilisée par orientation technico-économique (%), 2003

	Cultures arables (OTEX)					Cultures ligneuses (OTEX)			
	maraîchères	fourragères pluriannuelles	céréales	plantes industrielles	légumes secs	vignes	oliviers	fruitiers	agrumes
Nord-Ouest	1,8	5,4	80,4	4,3	0,7	57,8	7,7	30,1	0,0
Nord-Est	4,0	13,1	58,7	10,6	0,5	52,5	1,8	43,0	0,0
Centre	2,3	18,0	58,4	7,8	3,3	33,5	45,9	17,9	0,2
Sud	5,6	8,0	73,8	3,0	1,2	22,2	59,3	12,8	5,2
Iles	4,8	11,7	69,7	0,1	2,6	30,9	38,3	11,9	18,4
ITALIE	3,7	11,4	67,5	5,8	1,6	31,4	43,1	18,2	6,0

Têtes de bétail par circonscription et espèce élevée, 2003

	Bovins et buffles	Porcins	Ovins	Caprins	Elevages avicoles	Equins	Autruches	Lapins
Nord-Ouest	2.413.407	5.028.576	170.955	113.723	34.360.330	21.858	6.396	1.118.353
Nord-Est	1.833.239	2.235.689	187.703	49.303	95.184.074	27.566	55.369	3.353.891
Centre	532.425	585.833	1.564.372	41.313	22.094.345	25.065	25.044	1.239.426
Sud	875.364	404.408	1.811.027	335.270	17.154.229	23.014	36.946	1.379.444
Iles	596.764	323.252	4.425.969	357.476	4.185.752	21.007	3.098	285.220
ITALIE	6.251.198	8.577.757	8.160.026	897.086	172.978.730	118.510	126.855	7.376.331

Exploitations par classes de superficie agricole utilisée (%), 2003

	Classes de superficie agricole				
	moins de 1	1-5	5-20	20-50	50 et plus
Nord-Ouest	27,6	36,0	22,9	8,6	4,8
Nord-Est	24,2	44,0	24,2	5,5	2,1
Centre	31,0	44,5	17,2	4,9	2,4
Sud	39,2	43,7	13,2	2,9	0,9
Iles	38,6	40,2	14,4	4,4	2,4
ITALIE	34,4	42,5	16,7	4,4	2,0

Exploitations agricoles par forme juridique et circonscription, 2003

	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud	Iles	Italie
Exploitation individuelle	162.469	289.587	308.835	776.994	374.035	1.911.919
GAEC	431	653	445	1.774	1.625	4.929
Société de personnes et de capitaux	11.533	15.080	8.744	2.822	2.184	40.360
dont simple (%)	89,6	88,8	71,9	79,0	77,5	84,1
Société coopérative (coopératives sociales non comprises)	272	389	302	425	508	1.897
Associations de producteurs	5	1	-	1	4	12
Organisme public	1.107	572	789	806	228	3.501
Autres formes juridiques ¹	99	306	377	385	34	1.198
TOTAL	175.913	306.587	319.492	783.205	378.619	1.963.817

¹ Comprend: coopérative sociale, autres associations reconnues ou non, autres formes juridiques avec et sans but lucratif.

de 6,4%, due essentiellement au pommier (-10,1%), à la nectarine (-5,0%) et au poirier (-1,9%). Il faut souligner le rattrapage des agrumes procuré par l'espèce clémentine (40,3%) qui a dépassé les 21.500 hectares de surface, en permettant de compenser amplement la réorganisation qu'a subi la culture de mandarinier (-24,3%) et de citronnier (-16,4%).

Les résultats sur la consistance des élevages mettent en évidence une diminution de 42,8% du nombre d'entreprises avec des élevages (en grande partie déterminée par l'exclusion de l'observation de la basse-cour, par rapport au champ d'observation censitaire). Au niveau national, on n'enregistre pas de variations significatives dans le nombre de têtes de bovins et de porcs par rapport à la donnée censitaire, alors qu'il y a eu une augmentation du nombre de têtes d'ovins (20,1%).

Exploitants avec activités exclusivement ou principalement au sein de l'exploitation par secteur d'activité économique et prédominante en dehors de l'exploitation, 2003

Exclusivement au sein de l'exploitation	Principalement au sein de l'exploitation					Activité prédom. en dehors de l'exploitation	Total en dehors de l'exploitation		
	agriculture	industrie	commerce	services	administration				
Nord-Ouest	142.358	5.463	925	630	740	30	7.789	22.995	173.142
Nord-Est	233.036	4.316	1.625	1.640	1.949	578	10.106	60.331	303.474
Centre	239.768	4.192	873	915	745	231	6.954	68.666	315.389
Sud	540.833	28.295	1.446	1.801	1.649	1.652	34.843	205.289	780.967
Iles	255.471	9.514	668	254	3.694	247	14.378	107.472	377.321
ITALIE	1.411.466	51.780	5.537	5.240	8.776	2.736	74.070	464.754	1.950.291

Exploitations avec des activités liées à l'agriculture par type d'activité et répartition (2003)

Total des exploitations avec des activités liées à l'agriculture (%)	Type des activités liées à l'agriculture %						
	tourisme vert	artisanat	transformation produits végétaux	transformation produits animaux	production énergie renouvelable	aquiculture	
Nord-ouest	17,5	11,6	12,7	14,5	30,9	3,9	47,0
Nord-est	15,9	35,9	59,2	11,4	6,5	32,1	33,1
Centre	14,9	31,1	8,5	12,7	6,5	0,0	13,6
Sud	32,3	14,9	19,6	39,2	30,5	7,3	0,0
Iles	19,5	6,5	0,0	22,2	25,6	56,7	6,3
ITALIE	89.548	12.531	1.808	62.139	13.068	1.152	302

Marché Foncier

Au cours de 2003, la croissance des prix de la terre a continué à augmenter en moyenne de 3,3% et des différences substantielles entre les circonscriptions géographiques et entre les zones altimétriques ont été notées. Les dynamiques des prix ont été plus soutenues dans les régions septentrionales (5%) et dans les zones de plaine (4,6%). Des variations sensiblement inférieures à la moyenne ont été en revanche notées dans le Sud (0,8%) et dans les zones de montagne et de la colline littorale (1%). L'augmentation des valeurs foncières à taux moyens supérieurs à celui de l'inflation continue désormais depuis 1997, en déterminant une croissance du patrimoine foncier également en termes réels. Toutefois, le niveau des cotations en 2003 représente 94% des valeurs réalisées en 1990, à cause de l'érosion de la valeur nominale vérifiée dans la pre-

Valeur moyenne des terres (milliers d'euros/ha), 2003

	ZONE D'ALTITUDE					Var. %
	montagne intérieure	montagne côtière	colline intérieure	colline côtière	plaine	
2003/02						
Nord-ouest	5,4	13,6	17,2	34,9	30,5	20,6
Nord-est	18,1	-	27,0	25,3	35,2	29,3
Centre	6,8	10,9	10,7	15,3	19,6	11,5
Sud	6,2	9,9	9,8	14,8	14,0	10,6
Îles	5,7	9,3	7,2	9,1	12,4	8,3
TOTAL	8,6	9,9	11,6	13,2	25,9	15,4
						3,3

Source: INEA, Banque de données des valeurs foncières.

mière moitié des années 90.

Les différences de tendances du prix de la terre semblent dues à une influence différente de quelques facteurs structurels comme la dotation des ressources naturelles, la présence d'un réseau d'infrastructures au service de l'activité agricole adéquat et le développement socioéconomique local. En outre, le soutien public accordé aux productions agri-

coles et la conjoncture économique générale assument un rôle également déterminant. Dans le marché foncier, la demande de terre a généralement prévalu sur l'offre et c'est seulement dans quelques zones marginales qu'une situation opposée ou plutôt, une absence de marché par manque d'acheteurs s'est créée. Les terrains dotés d'une bonne fertilité, d'infrastructures adéquates et faciles d'ac-

cès ont été l'objet de la plupart des demandes.

Depuis 1992, les augmentations les plus consistantes des valeurs foncières se sont concentrées dans la zone centrale de la Plaine du Pô, où le fort dynamisme de l'économie locale et les systèmes agricoles intensifs à majeur spécialisation induisent une capitalisation élevée des terrains agricoles. Des croissances significatives, mais plus dentelées, se localisent par exemple en Toscane, dans les zones des vignes du Chianti et dans celles vouées à la floriculture. Enfin, une croissance appréciable se vérifie dans quelques zones à la frontière entre la Basilicate et les Pouilles, mais dans ce cas, l'augmentation des prix semble surtout due à l'intérêt renouvelé pour les terrains presque marginaux, caractérisés par des valeurs foncières plutôt basses. Les contractions des valeurs foncières se concentrent, en

revanche, dans le territoire abruzzain à la frontière entre le Latium et la Campanie.

La stabilité substantielle des redevances et la supériorité de la demande de cultures spécialisées et de qualité sont les principales caractéristiques qui ont marqué le marché locatif en 2003. Les accords par dérogations sont devenus désormais la typologie prédominante de contrat et sont en train de se répandre progressivement également dans les régions de l'Italie méridionale. Les formes de location verbale, souvent limitées à des contrats de durée limitée se vérifient encore seulement dans les zones de montagne et dans les zones marginales.

Variation de la valeur moyenne des terrains par région agricole en Italie entre 1992 et 2003 (%)



Résultats Productifs

En 2004, la production agricole aux prix de base, sylviculture et pêche incluses, a augmenté de 3,6% en valeur par rapport à 2003, résultat de l'augmentation importante des quantités produites (7,9%) et de la baisse sensible des prix (-4%). On avait enregistré une diminution des quantités produites de 4,1% en 2003 et de 2,1% en 2002. Donc, 2004 s'est caractérisé comme une année de rattrapage du point de vue productif, alors qu'il s'est aggravé sur le plan commercial.

En général, les récoltes ont profité des conditions climatiques favorables. L'augmentation de la production agricole a concerné surtout le secteur des cultures végétales, où on a vérifié une augmentation de 13,9% dans le cas des cultures herbacées et de 15,4% dans celles des arbres; les productions fourragères ont également augmenté (6,9%) alors que le

secteur zootechnique est resté presque stationnaire (0,2%).

Dans le cadre des productions herbacées, les céréales ont été intéressées par une augmentation sensible des rendements. La production totale a augmenté de 27,3% et en particulier le blé dur (49,2%). Les légumineuses

en grains ont également augmenté (15,7%).

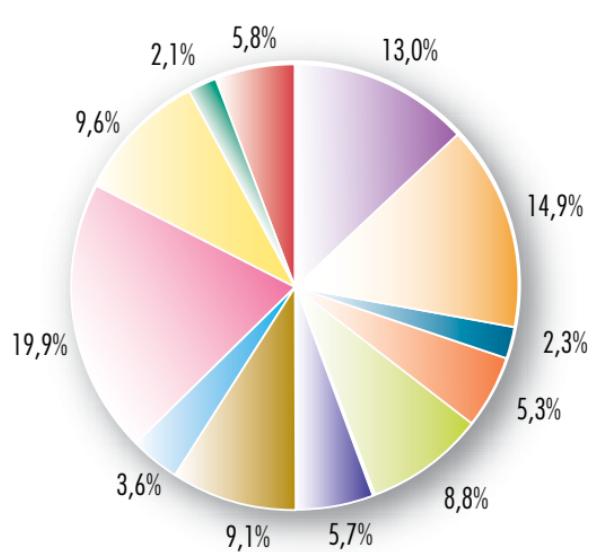
Les cultures industrielles ont augmenté de 10,9%, surtout dans le cas du soja (26,6%). La betterave sucrière est également en croissance (18,5%) où la récupération productive s'est associée à une amélioration des ren-

Production aux prix de base par secteur, 2004

	Italie mio. euros	%	Variation % 2004/03	
			quantité	prix
Cultures herbacées	15.464	32,0	13,9	-8,3
Cultures arboricoles	11.806	24,4	15,4	-3,1
Cultures fourragères	1.683	3,5	6,9	-13,1
Elevage	14.566	30,2	0,2	-1,6
Services annexes ¹	2.664	5,5	0,6	3,6
Sylviculture	415	0,9	-10,4	-3,1
Pêche	1.706	3,5	2,0	2,3
TOTAL	48.304	100,0	7,9	-4,0

¹ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles, etc.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (mio. euros), 2004



	TOTAL	46.183
Céréales et légumes secs ¹	6.008	
Légumes ²	6.863	
Cultures industrielles ³	1.078	
Floriculture	2.430	
Vignes	4.049	
Oliviers	2.622	
Fruits et agrumes	4.220	
Cultures fourragères	1.683	
Viandes	9.203	
Lait	4.415	
Oeufs et autres ⁴	948	
Services annexes ⁵	2.664	

¹ Les légumes secs atteignent 78 mio. euros.

² Y compris les pommes de terre (668 mio. euros) et les haricots frais (218 mio. euros).

³ Betterave à sucre (437 mio. euros), tabac (355 mio. euros), tourmesol (87 mio. euros) et soja (178 mio. euros).

⁴ Dont le miel (23 mio. euros).

⁵ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs, et jardins, nouvelles installations industrielles, etc.

Principales productions végétales 2004*

	Quantité 000 t	var. % 2004/03	Valeur ¹ mio. euros	var. % 2004/03
Blé tendre	3.083	22,7	767	12,1
Blé dur	5.546	49,2	1.383	23,5
Maïs	10.986	26,1	2.262	25,6
Riz	1.450	3,4	551	22,5
Betteraves à sucre	8.455	18,5	437	29,2
Tabac	117	-6,6	355	-4,0
Soja	492	26,6	178	6,4
Tournesols	274	15,5	87	6,8
Pommes de terre	1.797	11,6	668	19,9
Tomates	7.228	8,7	1.117	-6,8
Raisin de table	1.393	18,5	653	16,1
Raisins de cuve vendus	4.182	18,2	1.094	10,0
Vin ² (000 hl)	22.813	20,5	2.290	14,9
Olives vendues	389	8,7	188	-0,4
Huile ²	644	12,4	2.401	9,2
Pommes	2.068	5,8	803	10,8
Poires	890	7,8	461	11,5
Pêches et nectarines	1.672	42,2	640	15,7
Oranges	2.064	19,0	656	11,3
Citrons	565	8,6	283	7,9
Mandarines et clémentines	603	15,7	257	9,3
Kiwis	382	18,5	280	16,4

* Ces données sont provisoires.

¹ Aux prix de base.

² D'après la nouvelle méthodologie SEC95, seul le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation sont pris en compte.
La production des coopératives et de l'industrie alimentaire est exclue.

dements polarimétriques. On relève une baisse, en revanche, pour les cultures florales (-5,1%), partiellement équilibrée par une croissance des cultures pépiniéristes (2,3%). En ce qui concerne le secteur horticole, on a enregistré une croissance de 7,5% qui a concerné spécialement les tomates (8,7%), les artichauts (24,9%), les petits poids (15,2%) et les pommes de terre (11,6%). Enfin, les fourragères mettent en évidence une certaine reprise (3,5%).

Les cultures d'arbres se distinguent par une augmentation des productions viticoles (19,3%), oléicoles (11,8%), fruticoles (19,6%) et des agrumes (15,6%). La production de vin a augmenté de 20,5%, en obtenant également un bon niveau qualitatif, alors que celle de l'huile a augmenté de 12,4%. Pour les fruits, on relève une récupération sensible de toutes les productions par rapport à

2003, en particulier des pêches et des nectarines (42,2%).

Dans le secteur zootechnique, la production des viandes porcine et avicole a augmenté (2,4% et 2,5%), alors que celle de la viande bovine et ovi-caprine qui a ressenti la maladie de la «langue bleue» a diminué (-1,5% et

-2%). La production de lait de vache et en légère baisse (-0,9%). Le miel, en revanche, est en forte expansion (38,6%).

La sylviculture met en évidence une faible croissance (0,9%), qui a ressenti la tendance négative des tailles. En ce qui concerne les services

annexes de l'agriculture et de la zootechnie, on enregistre une modeste croissance (0,6%).

Dans l'UE, le volume de la production agricole totale a augmenté, en 2004, de plus de 7%, dont 12,5% relatif à la production végétale et 0,4% à celle animale. Dans le secteur des productions végétales, la croissance a intéressé surtout les céréales (24%), le vin (21,1%), l'huile d'olive (25,3%) et les oléagineuses (25,4%). Grâce aux bonnes récoltes, les prix des produits végétaux ont diminué, en moyenne de 8%. Dans les nouveaux pays membres, UE 10, la production agricole a totalement augmenté de plus de 10%, surtout en ce qui concerne les productions de céréales (40,1%).

Principales productions animales, 2004

	Quantité¹		Valeur²	
	000 t	var. % 2004/03	mio. euros	var. % 2004/03
Viande bovine	1.560	-1,5	3.559	-2,3
Viande porcine	1.959	2,4	2.390	-1,0
Viande ovine/caprine	74	-2,0	310	-23,0
Productions avicoles	1.410	2,5	1.994	3,4
Viande de lapin et de gibier	411	1,3	894	3,0
Oeufs (millions de pièces)	12.773	-0,5	914	-7,2
Lait de vache ³ (000 hl.)	105.070	-0,9	3.925	-1,3
Lait ovin/caprin (000 hl.)	6.483	-0,4	490	1,3
Miel	97	38,6	23	40,2

¹ Poids vif pour la viande.

² Aux prix de base.

³ Y compris le lait de buffle.

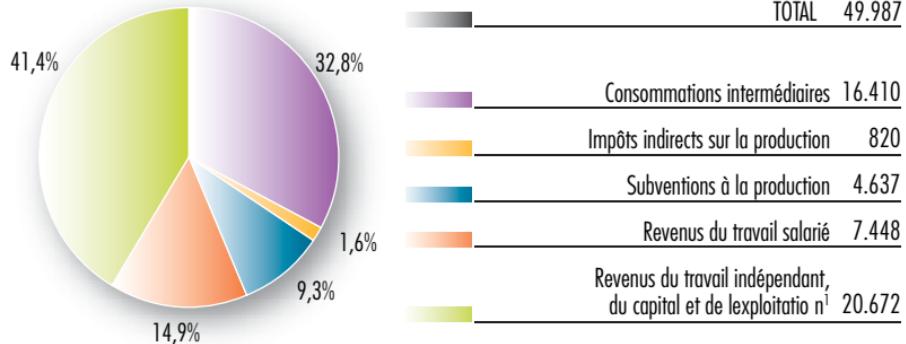
Production agricole aux prix de base dans les pays de l'UE, 2003

	Production		Consommations intermédiaires		% Consommations intermédiaires/ Production
	mio. euros	%	mio. euros	%	
Belgique	6.809	2,2	4.129	2,7	60,6
Danemark	8.135	2,6	5.138	3,3	63,1
Allemagne	40.307	12,9	24.603	15,9	61,0
Grèce	11.419	3,7	3.191	2,1	27,9
Espagne	41.136	13,2	14.166	9,1	34,4
France	64.047	20,5	33.443	21,6	52,2
Irlande	6.006	1,9	3.409	2,2	56,7
Italie	43.815	14,0	14.723	9,5	33,6
Luxembourg	265	0,1	141	0,1	53,2
Hongrie	5.586	1,8	3.633	2,3	65,0
Pays Bas	20.053	6,4	10.888	7,0	54,2
Autriche	5.671	1,8	2.949	1,9	52,0
Pologne	11.771	3,8	7.652	4,9	65,0
Portugal	6.175	2,0	2.879	1,8	46,6
Finlande	4.152	1,3	2.686	1,7	64,7
Suède	4.794	1,5	3.215	2,1	67,1
Royaume-Uni	23.635	7,6	12.368	8,2	52,3
UE	312.211	100,0	154.651	100,0	49,5
Bulgarie	3.266	-	1.733	-	53,1
Roumanie	10.762	-	5.653	-	52,5

Marge Brute Agricole

En 2004 les consommations intermédiaires (semences, engrains, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituaient 32,8% de la marge brute agricole, subventions à la production et impôts indirects inclus. Les salaires représentaient 14,9% du total. La rémunération du travail autonome (cultivateurs, exploitants et aide familiale), du capital et de l'exploitation, y compris les amortissements, atteignait 41,4%. Les subventions et aides accordées par l'Etat, les Administrations centrales, les Régions et l'UE représentaient environ 9,3%.

*Composition du revenu agricole, 2004**



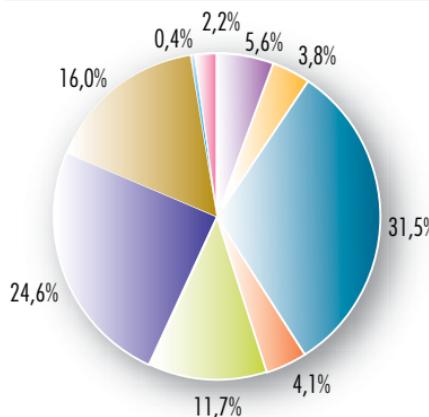
* Y compris sylviculture et pêche.

¹ Inclut les amortissements.

Consommations Intermédiaires

En 2004 les dépenses en consommations intermédiaires agricoles, pêche et sylviculture incluses, ont augmenté de 4,8% en valeur, avec une hausse moyenne des prix de 2,5% et des quantités employées de 2,2%. L'augmentation s'est concentrée dans la réutilisation, c'est-à-dire les productions fourragères et céréalières pour l'alimentation animale (11,4%), et rattrape la forte baisse de 2003 (-15,7%). Les autres biens et services, tels que la maintenance et l'expérimentation, la transformation de produits de l'exploitation, la publicité, etc. qui dans les années précédentes ont présenté une tendance croissante en réussissant à représenter plus d'un quart des dépenses totales concernant les consommations intermédiaires ont également augmenté (3,1%). Parmi les autres moyens techniques, on enregistre une augmentation pour les semences (2,2%), suite aux investissements plus importants dans les surfaces céréa-

Principales catégories de consommations intermédiaires en agriculture, sylviculture et pêche (mio. euros), 2004



	TOTAL
Engrais	924
Semences	622
Aliments pour animaux ¹	5.164
Pesticides	669
Energie	1.928
Autres biens et services ²	4.039
Réemploi	2.630
C.I. sylviculture	73
C.I. pêche	361

¹ Y compris les autres dépenses pour le bétail.

² Cette rubrique comprend, entre autres, les semences vendues par des exploitations agricoles à d'autres exploitations agricoles, les productions fourragères écoulées par vente directe, les produits utilisés pour alimenter le bétail, et la paille provenant des céréales.

lières, alors que pour les antiparasitaires se confirme la tendance décroissante (-0,5% en 2004), qui correspond à la tendance positive climatique. Les engrais, après la croissance de 2003 (2,3%), restent presque inchangés (-0,2%), alors que les aliments, après

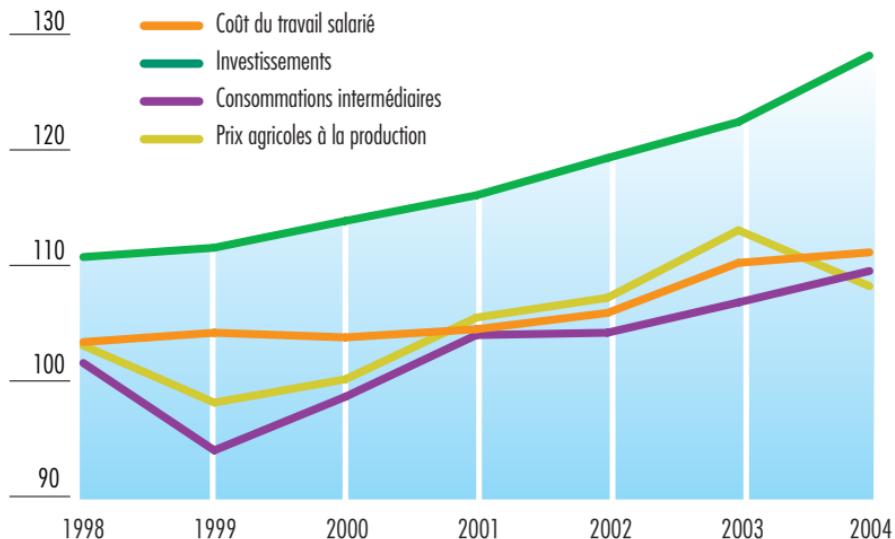
la reprise de 2003, subissent une réduction (-1,5%). Les consommations d'énergie sont également en baisse. Les consommations intermédiaires pour les activités forestières baissent (-4,5%), alors que celles de la pêche et de l'aquaculture enregistrent une hausse (1,6%).

Prix et Coûts

En 2004 le prix des moyens de production, des consommations intermédiaires et des investissements a augmenté en moyenne de 3,4%. Les investissements (4,7%), notamment pour les œuvres d'aménagement des terrains et les constructions agricoles (6,9%) ont enregistré les hausses les plus accentuées. Les prix des consommations intermédiaires ont été caractérisés par une augmentation moyenne de 2,5%, avec une hausse plus accentuée pour les aliments pour animaux, les dépenses pour le bétail (6,9%) et l'énergie motrice (5,3%). Le coût du travail salarié a augmenté de 0,8%; une hausse a été enregistrée également pour la rétribution brute (3,5%) causée par la hausse des intrants de travail salarié dans le secteur.

Les prix agricoles à la production ont baissé, en moyenne, de 4,2%; cette baisse a été particulièrement accentuée dans le cas des productions hor-

Indice des prix et des coûts (base 1995 = 100)



tiques (-11,3%), surtout pour les épinards (-26%) et l'endive (-23%). Dans les autres secteurs, on remarque des chutes qui concernent les viandes (-1,8%) et les œufs (-6,7%).

Les termes de l'échange de l'agriculture, mesurés par le rapport entre l'indice des prix à la production et celui des consommations intermédiaires, ont empiré depuis l'année 2003 (-6,6%).

Crédit Agricole

En 2004, la croissance du crédit affecté au secteur agricole a été plus élevée qu'en 2003. En effet, le rapport entre le crédit total et la production agricole est monté de 0,7%, en atteignant ainsi 28,5%. Les valeurs des consistances montrent une augmentation du crédit agricole à court terme (10,2%) et une augmentation plus contenue à moyen/long terme (4,4%). Les financements sans facilité ont augmenté, qu'ils soient à court terme (10,5%) ou à moyen/long terme (10,3%), alors que le financement facilité a continué à se réduire, en descendant à 15,3% du crédit agricole total.

Les prêts concédés pour les investissements à moyen et long terme se sont concentrés dans l'acquisition des bâtiments ruraux non résidentiels, en déterminant une croissance des affectations de 79,3%; les croissances de l'acquisition d'immobiliers ruraux (8%) et celles de l'acquisition de machines et d'outillages (1,2%) ont été plus contenues.

Consistance du crédit agricole (mio. euros)*

Années	Moyen et long terme	Court terme	Total	% sur production ¹
1998	7.529	5.424	12.953	29,4
1999	8.434	4.734	13.168	29,6
2000	8.435	4.704	13.139	29,5
2001	8.041	4.578	12.619	27,4
2002	8.428	4.432	12.860	27,9
2003	8.780	4.156	12.941	27,8
2004	9.169	4.579	13.748	28,5

* Opérations à fin période avec les résidents en Italie, crédit pour bateaux de pêche inclus.

¹ Aux prix de base.

Source: Banca d'Italia.

Crédits agricoles accordés (mio. euros), 2004

Financements	Total	Var. % 2004/03	Part crédit facilité/total %
Moyen et long terme	4.013,3	21,3	8,1
machines et outillage ¹	1.825,6	1,2	14,5
achat immobiliers agricoles ²	772,8	8,0	6,3
construction bâtiments ruraux non résidentiels	1.414,9	79,3	1,0
Court terme ³	180,0	6,2	-

¹ Moyens de transport et divers produits agricoles inclus.

² Terrains agricoles inclus.

³ Seulement crédit facilité, cf. Banca d'Italia, Bulletin statistique, financements par catégorie de lois d'encouragement.

Source: Banca d'Italia.

Investissements

En 2004, les investissements fixes lourds ont augmenté de 2,1%, rattrapant la baisse de l'année précédente. La croissance a concerné, malgré des distinctions, presque tous les secteurs de l'économie nationale. Les investissements dans le secteur agricole représentent 4,2% du total, avec une hausse par rapport à 2003 de 5,3% et donc d'environ 3 points plus importante de la donnée moyenne du total de l'économie. En agriculture, on a enregistré une reprise qui a intéressé en particulier les machines agricoles. Selon les estimations UNACOMA, en 2004, la production totale de machinerie pour l'agriculture est égale à environ 927.000 t, entre les tracteurs, les machines agricoles opératrices, les machines de jardinage, les tracteurs incomplets et les composants de tracteurs, avec une croissance de 4% par rapport à 2003. La valeur totale des biens produits est

*Evolution des investissements agricoles**

	Valeurs courantes mio. euros	Valeurs prix 1995 mio. euros	% sur ¹	
			total investissements	VA agricole
1992	6.485	7.168	4,0	25,9
1993	6.260	6.692	4,2	24,3
1994	7.087	7.348	4,6	26,5
1995	7.767	7.767	4,6	27,6
1996	8.567	8.314	4,7	29,0
1997	8.570	8.169	4,6	28,2
1998	9.002	8.482	4,5	28,9
1999	9.598	8.959	4,6	28,9
2000	10.296	9.496	4,5	31,5
2001	9.999	9.058	4,3	30,2
2002	10.343	9.150	4,2	31,8
2003	10.366	9.003	4,2	33,0
2004	10.912	9.183	4,2	30,3

* Sylviculture et pêche incluses.

¹ Aux prix de 1995, VA agricole aux prix de base.

Source: estimations Svimez, à partir des données Istat.

montée à plus de 6.800 millions d'euro, avec une croissance de 6,5% par rapport à 2003. L'absorption du marché interne, déterminée par les acquisitions des agriculteurs est égale à

environ 473.000 t. (1,1%), dont 346.000 t. de machines de production nationale (0,7%) et 127.000 t. de machines d'origine étrangère (2,1%). La demande de tracteurs,

machines incomplètes et composants inclus, a légèrement baissé par rapport à 2003, mais le secteur des machines agricoles restantes a récupéré, puisqu'il a présenté une croissance d'environ 2%. Sur le plan typologique, la tendance d'une diffusion des tracteurs à quatre roues motrices de plus en plus importante qui ont représenté pour 2004 environ 87% du total de la production nationale se confirme. On relève en outre une mise à jour et une amélioration des caractéristiques techniques de toutes les machines et de tout l'outillage agricoles pour se conformer aux exigences de l'activité agricole et aux normes, autant nationales qu'euro-péennes, sur les mesures de sécurité et d'anti-pollution.

Machines pour l'agriculture (tonnes), 2004

	Tracteurs ¹	Var. % 2004/03	Autres machines ²	Var. % 2004/03	Total	Var. % 2004/03
Production	300.408	4,9	626.427	3,6	926.835	4,0
Vente marché intérieur	80.550	-2,1	266.000	1,6	346.550	0,7
Importations	52.856	0,2	73.738	3,5	126.594	2,1
Demande apparente	133.406	-1,2	339.738	2,0	473.144	1,1

¹ Y compris les tracteurs incomplets et les composants.

² Y comprises les machines pour le jardinage.

Résultats économiques d'après le RICA

L'échantillon RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) 2003 a été défini à travers une procédure différente de celle adoptée de par le passé. Selon les accords institutionnels précis entre le MiPAF, l'ISTAT, les régions et l'INEA, destinés à l'intégration des enquêtes économiques dans l'agriculture, l'échantillon a été extrait selon des critères de probabilités à partir de l'univers des entreprises agricoles défini par le recensement de l'agriculture en 2000. Le

profond renouvellement de l'échantillon RICA, qui a rendu nécessaire une modification substantielle de l'organisation du Réseau et les problèmes opératifs dus à la nature aléatoire de l'échantillon dans cette première tentative d'intégration des enquêtes, suggèrent une certaine prudence dans la comparaison directe des résultats de l'enquête de 2003 avec les données des années précédentes. Pour des informations plus détaillées concernant le projet d'in-

tégration des enquêtes économiques dans l'agriculture comme pour la méthodologie adoptée par le RICA, pour une bonne interprétation des données, consultez le site de l'INEA (www.inea.it\RICA).

Une analyse approfondie des différences structurelles entre les échantillons RICA 2003 et les précédents est en revanche abordée dans un travail spécifique INEA de la collection i metodi RICA en phase de publication.

Italie: résultats par circonscription - Moyenne des exploitations, 2003*

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables		Coûts fixes euros	Revenu net
					euros		
Nord	5.012	40,99	2,06	204.351	94.293	47.921	75.801
Centre	2.584	40,45	1,96	148.362	66.058	45.056	41.365
Sud et Iles	6.592	28,73	1,50	85.949	35.246	14.404	40.672
TOTAL	14.188	35,20	1,78	139.142	61.716	31.827	53.208

* Ces données sont provisoires.

Source: RICA-INEA.

*Italie: résultats par classe d'UDE - Moyenne des exploitations, 2003**

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
			euros				
De 4 à 8 UDE	2.294	6,45	0,89	13.924	5.184	5.232	4.421
De 8 à 16 UDE	3.564	11,46	1,17	26.070	9.578	8.131	9.994
De 16 à 40 UDE	4.310	24,17	1,54	55.781	21.526	14.594	23.442
De 40 à 100 UDE	2.329	45,39	2,12	132.912	58.442	29.797	52.454
Plus de 100 UDE	1.691	138,31	4,42	768.378	355.240	164.565	287.377
TOTAL	14.188	35,20	1,78	139.142	61.716	31.827	53.208

* Ces données sont provisoires.

Source: RICA-INEA.

*Italie: résultats par OTEX - Moyenne des exploitations, 2003**

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
			euros				
Cultures arables	3.491	51,32	1,43	105.184	41.822	29.539	34.986
Horticuture	952	5,30	2,19	210.279	92.557	28.919	89.123
Arboriculture	4.227	16,07	1,69	113.064	39.963	30.949	43.062
Culture herbacée	2.720	51,93	2,05	159.325	84.267	31.465	69.331
Granivore	314	22,17	2,84	551.509	282.821	71.501	209.521
Herbacé-Arborescent (Polyculture)	1.361	32,67	1,68	108.558	44.304	30.833	35.820
Elevage mixte (Polylévage)	225	51,02	2,88	273.189	154.772	60.727	97.168
Cultures - Elevages mixtes	898	48,01	1,83	125.939	66.207	29.426	45.570
TOTAL	14.188	35,20	1,78	139.142	61.716	31.827	53.208

* Ces données sont provisoires.

Source: RICA-INEA.



FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

Composition

Le système agroalimentaire est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée: production de matériel technique (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire, commercialisation, distribution et restauration collective.

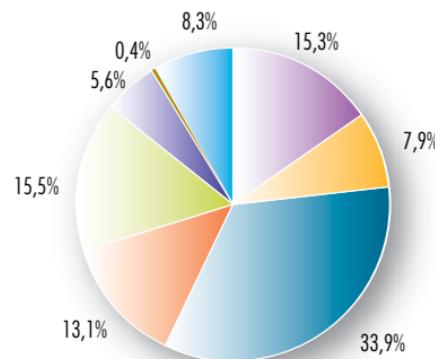
En 2004, le complexe agroalimentaire était estimé à environ 208 milliards d'euros, soit 15,4% du PIB. Il était principalement composé de presque 31,9 milliards de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 16,4 milliards de Consommations intermédiaires agricoles, 17,3 milliards d'Investissements agro-industriels, près de 27,2 milliards de VA de l'Industrie alimentaire, 32,1 milliards de VA des Services de restauration et 70,5 milliards de valeur de la commercialisation et distribution.

Exprimées aux prix du marché, la VA de l'agriculture et celle de l'industrie

alimentaire atteindraient des valeurs assez différentes des données aux prix de base, respectivement d'environ 28,0 et 34,8 milliards d'euros. La valeur totale de l'activité agroalimentaire atteindrait les 219 milliards

d'euros; ce dernier chiffre prend en compte les subventions accordées à la production agricole et à la production de l'industrie alimentaire, respectivement de 2,1% et 0,4% du total agroalimentaire.

Principales composantes du système agro-industriel aux prix de base (mio. euros), 2004*



TOTAL	207.829
VA de l'Agriculture	31.894
Consommations intermédiaires agricoles	16.410
Commerce et distribution	70.492
VA Industrie alimentaire	27.190
VA Services de restauration	32.120
Impôts indirects du secteur agro-industriel	11.601
Subventions à la production ¹	862
Investissements agro-industriels ²	17.260

* Dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont comprises. Dans l'industrie alimentaire, les boissons et le tabac sont compris.

¹ Seulement les "autres subventions" (versement d'intérêts, catastrophes naturelles, aides nationales et régionales, etc.) et les subventions.

² Estimation sur les données Istat et Banque d'Italie.

Industrie Alimentaire

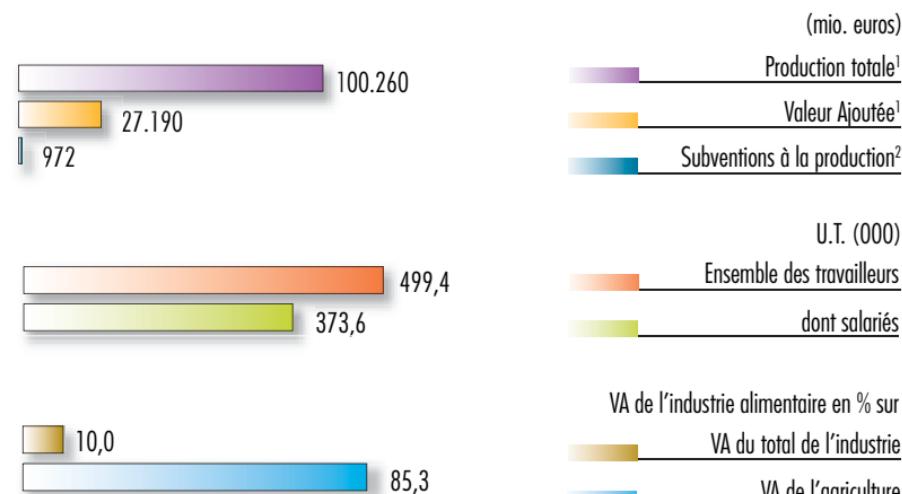
En 2003 le secteur de l'industrie alimentaire et des boissons, y compris l'industrie du tabac, compte 69.967 entreprises avec une hausse de 1,3% par rapport à 2002, contrairement à la production industrielle manufacturière totale, qui a baissé de 1,6%. Chaque entreprise alimentaire compte en moyenne 6,6 employés avec une concentration des actifs dans les classes d'entreprises de 2 à 9 et de 10 à 19 employés. En 2004 le secteur de l'industrie alimentaire comptabilisait près de 499.400 unités de travail, soit 9,6% sur le total de l'industrie. D'importants déséquilibres persistent entre les régions: le Centre-Nord concentre 71% des actifs et 74% de la VA exprimée aux prix de base, ce qui rend l'expansion des activités de transformation dans le Sud une priorité stratégique.

En 2004 la production de l'industrie alimentaire et des boissons a aug-

menté de 0,5%, un peu plus par rapport à la moyenne des activités manufacturières (0,4%). L'industrie du tabac a chuté de 44,5%. La valeur ajoutée de l'industrie ali-

mentaire a augmenté, en valeur, de 2,5% par rapport à 2003. En 2004, la part de VA de l'industrie au sens strict (activités d'extraction et manufacturières) et de l'agriculture est de

Industrie alimentaire: principaux agrégats macro-économiques, 2004*

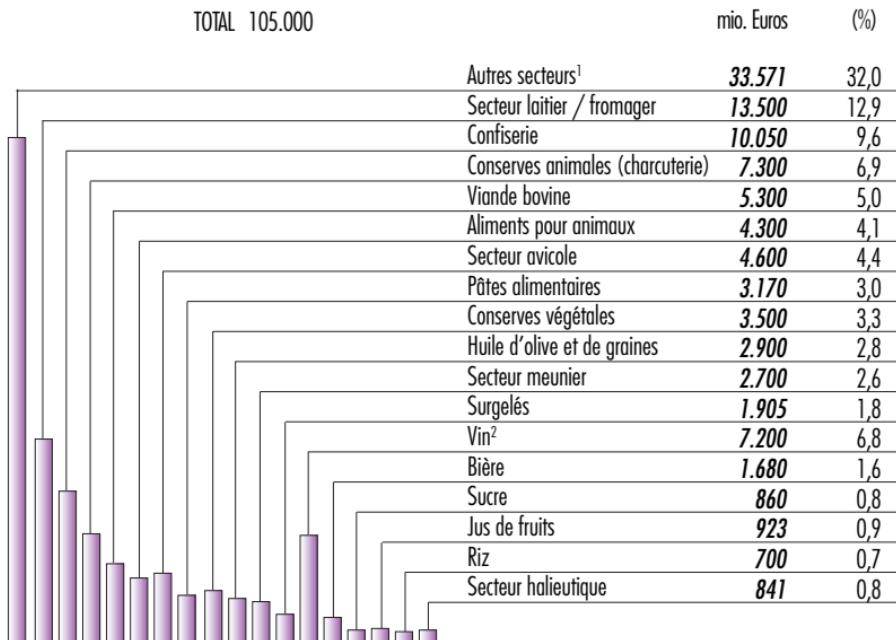


* Boissons et tabac inclus

¹ Aux prix de base.

² Dans l'ensemble, total des subventions à la production et aux produits.
Source: estimations à partir des données ISTAT.

Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par secteurs (mio, euros), 2004



¹ Dont produits pour enfants et produits diététiques 1.165 millions d'euros, boissons gazeuses 1.700, café 2.000, eaux minérales 3.000.

² Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs-producteurs).

Source: estimations Federalimentare, mai 2005.

10% et de 85,3% respectivement. Par rapport à 2003, les secteurs qui ont enregistré des hausses sont: la production de fruits et légumes (3,1%), la fabrication d'huiles et de graisses (1,8%), l'abattage du bétail et transformation de la viande (1,2%), la production de pâtes alimentaires et riz transformé (1,1%) et les produits de pâtisserie (3,8%). A la hausse la production de sucre (12,9%), après la baisse de 2003. A la baisse la production laitière/fromagère (-2,3%) et celle d'assaisonnements et épices (-13,3%). Dans le secteur des boissons, le vin enregistre une augmentation importante (0,9%) et la bière une baisse (-1,4%). Les eaux minérales et les boissons non alcoolisées ont fortement baissé (-8,6%).

Au sein de l'UE, l'agroalimentaire est un des secteurs de pointe, avec 12,1% de la VA et 12,6% des salariés dans les activités manufacturières.

L'Allemagne a le pourcentage le plus élevé (18,7%) en termes de valeur ajoutée de l'industrie alimentaire, y compris les boissons et le tabac; suivent la Grande Bretagne (17,4%), la France (15,4%), l'Italie (9,7%) et l'Espagne (8,4%). Par rapport à

2003, en 2004 la production de l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac a augmenté en moyenne de 0,7% au sein de l'UE avec des augmentations plus accentuées pour la Belgique (4,6%), la Pologne (5,2%) et les Républiques baltes (4,4%).

Industrie alimentaire dans l'UE, 2001*

	Production millions d'euros	Valeur ajoutée millions d'euros	Actifs 000 unités	Va/actif 000 euros
viande	149.206	30.860	973	31,7
laitier-fromager	107.192	17.090	388	44,0
fruits et légumes	42.360	10.258	248	41,4
biscuits, pâtes alimentaires et autre ¹	187.641	63.894	1.851	34,5
graisses	28.264	3.740	57	65,6
boissons	105.457	29.788	433	68,8
secteur halieutique	17.230	3.687	130	28,4
UE	637.350	159.317	4.080	52,0
Bulgarie	1.431	244	86	2,8
Roumanie	4.245	833	191	4,4

* Dans le total, ne sont pas comprises l'industrie du tabac, des aliments pour animaux, de la transformation du grain et des produits amylacés.

¹ Sucre, confiserie, thé, café, produits diététiques et pour enfants, assaisonnements, épices.

Source: Eurostat.

Production par secteur en Italie (en volume)

	Var. % 2004/03
Transformation du grain ¹	0,1
Pâtes alimentaires	-1,1
Riz transformé	1,1
Biscuits et panification	0,8
Transformation de fruits et légumes ²	3,1
Huiles et graisses végétales et animales	1,8
Abattage du bétail et transformation de la viande	1,2
Laitier-fromager ³	-2,3
Production de sucre	12,9
Confiserie	3,8
Assaisonnements et épices	-13,3
Vin ⁴	0,9
Bière	-1,4
Eaux minérales et boissons non alcoolisées	-8,6
Aliments pour animaux	1,5
TOTAL	0,5

¹ Y compris farines de blé tendre, semoules de blé dur et produits amylacés.

² Y compris jus de fruits et légumes (var. -5,7%).

³ Y compris fabrication de glaces (var. -14,3%).

⁴ De raisins non-autoproduit.

Distribution

Le réseau commercial au détail fixe, représenté notamment par le secteur alimentaire, était composé de 191.356 commerces en 2004, soit une augmentation de 0,4% par rapport à 2003. Le résultat se ressent de la modification du système de codifica-

tion (Ateco 2000) introduit depuis le 1^{er} janvier 2004 dans le Registre des entreprises; c'est la synthèse des tendances diversifiées entre les différentes catégories concernant la spécialisation commerciale. Le reclassement a favorisé le déplacement vers

les commerces «non spécialisés», qui recueillent, outre les grandes et les moyennes surfaces alimentaires, la plupart des nouvelles ouvertures du secteur. En ce qui concerne les autres spécialisations, le secteur de la viande et celui des boissons sont

*Commerces alimentaires, 2004**

	Nord		Centre		Sud et Iles		Italie	
	quantité	%	quantité	%	quantité	%	quantité	%
Fruits et légumes	8.558	12,6	4.697	14,0	1.587	1,8	23.042	12
Viande et produits à base de viande	11.209	16,5	6.297	18,8	4.929	5,5	38.050	19,9
Pêche et produits de la pêche	1.537	2,3	1.411	4,2	5.272	5,8	8.220	4,3
Pain et pâtisserie	6.186	9,1	2.113	6,3	9.787	10,9	13.228	6,9
Vins, huiles et boissons	2.044	3,0	999	3,0	10.802	12	4.630	2,4
Autres alimentaires spécialisés	7.310	10,8	3.162	9,4	20.544	22,8	21.274	11,1
Alimentaires non spécialisés	31.009	45,7	14.820	44,3	37.083	41,2	82.912	43,4
TOTAL	67.853	100,0	33.499	100,0	90.004	100,0	191.356	100,0
% du total des commerces	23,4		22,9		28,3		25,4	
DENSITÉ ¹	390		336		230		305	

* Sièges et unités locales.

¹ Habitants/commerce.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

en baisse respectivement de -0,9% et de -12,2%; le secteur des fruits et légumes est stationnaire et celui du poisson est en légère croissance (2,2%) ainsi que celui du pain (1,9%). Au niveau territorial, des tendances différentes entre le Nord, stationnaire, et le Centre-Sud en croissance (0,7%) sont relevées. En 2004 la valeur totale des ventes alimentaires du commerce fixe au détail est restée

substantiellement inchangée, avec une légère augmentation dans la grande distribution (0,5%) et une réduction dans les entreprises travaillant dans de petites surfaces (1,9%).

La grande distribution

En 2004, 7.209 supermarchés ont été recensés contre les 6.892 de 2003, avec une croissance de 4,6%. Les unités de vente ont présenté une crois-

sance de plus grande intensité dans les régions du Nord-Ouest (8,3%). La superficie totale a augmenté et elle a dépassé les 6,2 millions de m² (6,5%) avec un total d'environ 136.000 employés (9,1%). Le nombre d'hypermarchés est aussi à la hausse, ayant atteint 388 unités (1,8%), avec une superficie totale de vente de 2,3 millions de m² (5,2%) et 70.000 employés (5,5%). Dans le Sud en

Vente de produits alimentaires par la grande distribution, répartition par circonscription territoriale, 2004*

	Unités productives		Surface de vente¹		Actifs¹		Nombre d'unités par 100.000 inhabitants	Surface de vente m²/1.000 inhabitants
	quantité	var. %	m²	var. %	quantité	var. %		
	2004/03		2004/03			2004/03		
Nord	4.197	6,1	5.122.893	6,2	128.142	7,7	15,9	193,8
Centre	1.489	1,8	1.627.880	6,1	43.106	10,8	13,2	144,7
Sud et Iles	1.911	3,1	1.816.039	5,9	34.257	4,9	9,2	87,6
TOTAL	7.597	4,4	8.566.812	6,1	205.505	7,8	13,0	146,7

* Supermarchés et hypermarchés. Chiffres au 1er janvier 2004.

¹ Surface et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère des Activités Productives.

particulier, on a enregistré une croissance plus élevée de la consistance (5,5%) et de la superficie (12,2%) des hypermarchés, alors qu'au Centre,

c'est le nombre d'employés qui a davantage augmenté (15,3%).

En 2004, les ventes en valeur des supermarchés sont presque restées

stationnaires par rapport à 2003, celles des hypermarchés ont augmenté de 2,3% et celles des hard discounts de 2,9%.

Consommation Alimentaire

En 2004 les ménages italiens ont dépensé environ 124.000 millions d'euros en alimentation et en boissons, soit une hausse en valeur de 1,9%. Le niveau général de la consommation, en prix constants, en revanche, a diminué

de 0,4%. Par rapport à 1994, la part des consommations alimentaires en valeur dans le budget des ménages est descendue de 18,6% à 15,4%. D'après l'ISTAT, les services de restauration (cantine, restaurants et

restauration rapide) ont vendu pour environ 59.200 millions d'euros en 2004, soit une hausse en valeur de 2,8%, causée essentiellement par la hausse des prix (3,4%), les quantités ayant diminué (-0,6%). Entre 1994 et 2004 la part de cette catégorie dans le total des consommations alimentaires est passée de 36,7% à 47,6% environ, témoignant d'une dynamique significative dans le changement des habitudes des consommateurs.

En termes de dépenses, les catégories les plus importantes sont: la viande (26.800 millions d'euros), le pain et les dérivés des céréales (21.900 millions), les produits laitiers/fromagers et les œufs (16.900 millions). Par rapport à 2003 on a enregistré des baisses surtout dans le secteur des fruits (-4,1%), du sucre et des produits de confiserie (-3,0%) et des eaux minérales (-2,9%); des baisses ont été enregistrées aussi pour la vian-

Structure des consommations alimentaires, 2004

Produits	% de la dépense alimentaire	Taux % annuel moyen de variation 2004/94	
		quantité	prix
Viande	21,6	-0,7	2,2
Pain et dérivés des céréales	17,6	2,1	1,8
Produits laitiers/fromagers et œufs	13,6	0,7	2,6
Légumes et pommes de terre	11,2	0,0	3,6
Poisson	7,2	1,3	2,9
Fruits	6,4	-1,3	3,8
Sucre et pâtisserie ¹	6,3	0,7	2,9
Huiles et graisses	4,9	-0,1	3,2
Eaux minérales et autres boissons ²	4,8	1,6	2,2
Vin et boissons alcoolisées	4,7	-1,1	3,7
Café, thé et cacao	1,4	-0,7	2,5
Autres aliments ³	0,3	-0,1	2,1
TOTAL	100	0,3	2,6

¹ Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisserie.

² Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

³ Produits diététiques, épices, produits pour enfants, etc.

Consommations alimentaires dans l'UE (Kg/hab.)*

	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Italie	Hongrie	Pologne	UE
Céréales et dérivés ¹	88,0	166,0	83,0	81,0	115,0	105,0	112,0	92,0
Riz usiné	3,0	5,0	6,0	5,0	8,0	6,0	2,0	5,0
Pommes de terre	67,0	86,0	87,0	45,0	44,0	66,0	131,0	81,0
Légumes ²	92,5	310,6	193,6	-	218,5	-	-	-
Fruits frais et agrumes ²	108,1	171,7	116,2	-	140,8	-	-	-
Lait ³	96,0	71,5	135,4	98,6	70,6	-	-	-
Fromages	20,2	-	9,2	25,1	21,1	-	-	-
Oeufs	13,1	10,9	18,6	15,1	12,3	-	-	-
Beurre	6,6	2,3	1,0	8,0	3,0	-	-	-
Total des viandes	90,9	82,3	135,6	104,6	94,9	-	-	-
dont bovine	12,8	17,6	15,1	27,2	25,1	-	-	-
dont porcine	55,1	27,9	68,5	36,5	40,1	-	-	-
Huiles et graisses végétales	21,0	21,0	21,0	15,0	14,0	-	6,0	-
Sucre ⁴	35,0	35,0	30,0	35,0	32,0	31,0	36,0	34,0
Vin ⁵	24,0	27,0	34,0	50,0	51,0	38,0	1,0	28,0
Dépense alim. sur tot. dépense % ⁶	16,1	20,5	19,0	17,9	17,1	27,4	26,5	16,9

* Les données datent de 2002/03 pour les produits d'origine végétale; de 2003 pour les produits laitiers/fromagers, exception faite pour les fromages (2002); de 2003 pour les oeufs et la viande, le riz (Grèce) et le vin (Hongrie); de 2000/01 pour le riz (France, UE), les pommes de terre (UE), le sucre (UE); de 2001 pour le beurre (Italie), la viande (Grèce) et la viande bovine (Grèce).

¹ Céréales et dérivés en équivalent farine.

² Données de 2001/02; Italie, Espagne 1999/00; Grèce 1998/99.

³ Y compris d'autres produits frais, crème non comprise.

⁴ Équivalent sucre blanc.

⁵ Litres par habitant.

⁶ Dépense alimentaire des familles, boissons et tabac compris.

de (-0,7%), les boissons alcoolisées (-0,3%), les légumes (-0,2%), le café, le thé et le cacao (-0,2%). A l'inverse, ont gagné de l'importance: la consommation de poisson (1,9%), de pain et des produits à base de céréales (+0,8%), des produits laitiers/fromagers et des oeufs (+0,6%), des huiles et des graisses (+0,4%). Par rapport à 1994, la part de la viande, des fruits, des boissons alcoolisées, du café, du thé, du cacao a diminué; à l'inverse, le pain et les produits à base de céréales, le poisson, les légumes, les produits laitiers/fromagers, le sucre et la confiserie, les eaux minérales et les boissons non alcoolisées ont gagné de l'importance.

Au niveau des circonscriptions territoriales, on constate des différences significatives relatives à la dépense moyenne effective des ménages. Entre 2002 et 2003, dans l'Italie du Nord, la dépense moyenne des ménages par

mois a augmenté de 410 euros à 442 euros (7,8%); dans le Centre elle est passée de 443 à 469 euros (5,9%) et dans le Sud de 435 à 454 euros (4,4%). Les niveaux de dépense sont influencés par les caractéristiques

des familles et par les comportements de la dépense: la part de dépense pour les aliments est plus importante lorsque les ménages sont composés de 5 personnes ou plus (22,1% de la dépense totale). En

effet, dans les régions du Sud, la présence plus importante de ménages nombreux entraîne une grande consommation d'aliments et de boissons, qui dépasse 24% en Campanie, Calabre et Sicile.

Commerce Extérieur

2004 s'est caractérisé par une reprise des exportations agro-industrielles (3,9%), qui a inversé la légère diminution enregistrée l'année précédente face à une croissance ultérieure des importations (5,4%); la croissance plus importante des achats par rapport aux ventes a déséquilibré le solde de la balance agro-industrielle, qui a frôlé les 10.000 millions d'euro. A cause de cette tendance, le degré de couverture commerciale ainsi que le degré d'auto approvisionnement se sont aggravés.

Les échanges agro-alimentaires¹ sont donc dominés par les produits de l'industrie de transformation, en soulignant le rôle de pays transformateur de l'Italie, ce qui est également confirmé par le poids des produits agricoles du côté des importations (33%). Le commerce agro-alimen-

taire de notre pays se concentre surtout dans l'espace communautaire, avec 69% des exportations et 71% des importations. Au total, le solde normalisé est égal à -41,5%

dans le secteur primaire et à -7,5% dans l'industrie alimentaire.

En considérant le poids exercé par les régions sur les échanges commerciaux en 2004, le rôle du Piémont,

Balance agro-industrielle et système agro-industriel*

	1995	2003	2004
AGRÉGATS MACRO-ÉCONOMIQUES			
Total de la production agro-industrielle ¹	(P)	54.805	73.143
Importations	(I)	24.027	28.021
Exportations	(E)	13.699	18.955
Solde	(E-I)	-10.328	-9.066
Volume de commerce ²	(E+I)	37.726	46.976
Consommation apparente ³	(C=P+I-E)	65.133	82.209
INDICATEURS (%)			
Degré d'autosuffisance ⁴	(P/C)	84,1	89,0
Propension à importer ⁵	(I/C)	36,9	34,1
Propension à exporter ⁶	(E/P)	25,0	25,9
Degré de couverture commerciale ⁷	(E/I)	57,0	67,6

* En millions d'euros courants, les données concernant la production agro-industrielle et le commerce comprennent aussi la rubrique "tabac transformé".

¹ Production agriculture, sylviculture, pêche et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base (voir glossaire).

² Total des exportations et importations.

³ Production agro-industrielle, plus les importations, moins les exportations.

⁴ Rapport entre production et consommation.

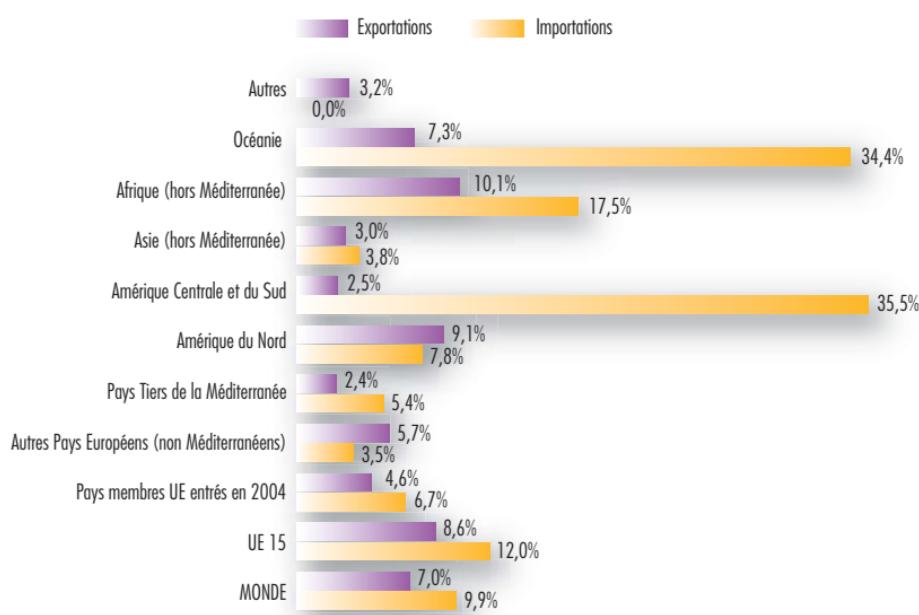
⁵ Rapport entre importations et consommation.

⁶ Rapport entre exportations et production.

⁷ Rapport entre exportations et importations.

¹ Agro-industriel au net du tabac.

Part de l'agroalimentaire dans le total des échanges de l'Italie avec les autres zones, 2004



de la Lombardie, de la Vénétie et de l'Emilie Romagne, dont la contribution est notable dans les exportations des produits de l'industrie alimentaire est considérable; ce résultat est tout à fait naturel si l'on considère que ce sont les aires avec le plus grand nombre d'employés dans l'industrie même (51% du total). Parmi les régions du Sud, on remarque la Campanie, avec 5% des importations et 9% des exportations. Dans le secteur primaire, en ce qui concerne les importations, outre le rôle des quatre régions citées pour les produits transformés, le Latium et la Campanie doivent être signalés. Du côté des exportations, en revanche, la région méridionale dont la contribution est la plus significative est les Pouilles, qui déplace 11% des échanges.

Commerce extérieur par secteurs agroalimentaires principaux (mio. euros), 2004

	Importations	Exportations	Sn* (%)		Importations	Exportations	Sn* (%)	
Céréales	1.543	80	-90		Dérivés des céréales	641	2.707	61,7
dont ceux issus de graines	69	15	-64		dont pâtes alimentaires	30	1.248	95,3
Légumes frais	647	682	3		Sucre et pâtisserie	1.199	678	-27,8
dont ceux issus de graines	163	48	-54		Viande fraîche et surgelée	3.398	682	-66,6
Légumes secs	92	27	-54		Viande préparée	201	762	58,3
Agrumes	236	96	-42		Poisson transformé et conservé	2.326	261	-79,9
Fruits frais	934	1.541	25		Légumes transformés	690	1.177	26,1
Fruits secs	396	195	-34		Fruits transformés	425	697	24,2
Fibres textiles brutes	291	12	-92		Produits laitiers et fromagers	2.868	1.418	-33,8
Graines et fruits oléagineux	534	18	-93	dont lait	708	4	-98,8	
dont ceux issus de graines	6	5	-7	dont fromage	1.205	1.141	-2,7	
Cacao, café, thé, arômes et épices	562	38	-87		Huiles et graisses	1.999	1.211	-24,5
Fleurs et plantes ornementales	365	466	12		Tourteaux, farines de graines oléagineuses	1.006	153	-73,6
Tabac brut	84	206	42		Boissons	1.179	3.942	54,0
Animaux vivants	1.346	42	-94	dont vin	248	2.822	83,9	
dont animaux de reproduction	86	16	-69		Autres produits de l'industrie alimentaire	1.907	1.652	-7,2
dont animaux d'élevage et d'abattoir	1.238	21	-97		TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	17.838	15.340	-7,5
dont autres animaux vivants	22	5	-65					
Autres produits des élevages	452	27	-89		TOTAL BALANCE AGROALIMENTAIRE	28.008	19.681	-17,5
Produits de la sylviculture	800	107	-76					
dont bois	500	9	-96		Tabac transformé	1.525	7	-99,1
Produits de la chasse et de la pêche	842	171	-66		TOTAL AGRO-INDUSTRIEL	29.533	19.688	-20,0
dont produits de la pêche	773	165	-65					
Autres produits	145	124	-8					
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	9.267	3.831	-41,5					

* Sn = solde normalisé (voir glossaire).



MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE

Politique en Matière d'Environnement

Les actions communautaires en faveur de l'environnement

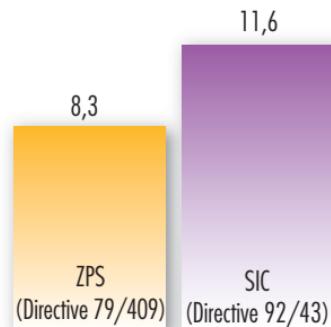
Avec la directive 2003/87/CE, l'UE a préparé un système, mis en vigueur dès le 1er janvier 2005, pour l'échange des quotas d'émissions de gaz à effet de serre; les mécanismes de «projet» du protocole de Kyoto – entré en vigueur le 16 Février 2005 avec l'objectif de réduire, avant 2012, les niveaux de gaz à effet de serre de 8% (6,5% pour l'Italie) part rapport à ceux de 1990 - ont été défini avec la directive 2004/101/CE, qui reconnaît la possibilité aux Etats de l'UE de convertir les crédits obtenus avec des projets d'abattement de la pollution réalisés dans n'importe quelle partie du monde en quotas d'émissions et de les vendre. Pour renforcer la collaboration et le dialogue international en matière de tutelle d'environnement, en septembre 2004, un mémorandum d'entente, le programme d'environnement de l'ONU, a été signé entre l'UE et l'UNEP.

Avec le règlement (CE) n. 1682/04, la durée du programme LIFE a été prolongée jusqu'en 2006. LIFE est l'instrument financier de soutien à la politique d'environnement de l'UE, subdivisé en trois thématiques de projets: Nature, Environnement et Pays Tiers. L'Italie est le pays qui bénéficie du nombre le plus important de projets financiers pour 2004, 12 pour LIFE Nature (10,8 millions d'euro) et 28 pour LIFE Environnement (20,1 millions d'euro), qui concernent les lagunes, les forêts, l'habitat de montagne et les zones urbaines. En référence au Réseau écologique européen Natura 2000, dans l'UE des 25, le territoire intéressé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) proposés est de plus de 900.000 km².

La politique nationale en faveur de l'environnement

L'Italie, avec la loi 316/04, a enclenché

Mise en place du Réseau Natura 2000* dans l'UE (% du territoire**)



* Plusieurs sites ont pu être proposés, totalement ou partiellement, comme SIC mais aussi comme ZPS. Il n'est donc pas possible d'additionner les valeurs.

** % de superficie terrestre de ZPS ou de SIC sur le territoire national (y compris la superficie marine).

Source: Commission européenne DG Environnement, Natura Baromètre, Mars 2005.

le mécanisme communautaire d'«Emissions trading» pour la réduction des gaz à effet de serre et, sur la base du Plan national d'affectation des quotas,

approuvé par la Commission de l'UE en mai 2005, 1.240 installations italiennes, toutes admises au système d'échange des quotas, sont autorisées à émettre annuellement, jusqu'en 2007, 232,5 millions de tonnes de gaz à effet de serre. En avril 2005, les décrets ministériels pour financer les programmes pilote au niveau national et international pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'utilisation de plantations forestières pour l'absorption du carbone ont été publiés. Parallèlement, l'Italie a ratifié l'amendement au Protocole de Montréal de 1999 sur les substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

En 2004, le fonds national pour la montagne a été augmenté de 6,7 millions d'euro et une contribution de l'Etat de 1,2 millions d'euro pour la tutelle des sites Natura 2000 gérés par le Corps forestier de l'Etat dans les limites du LIFE a été allouée.

La loi 308/04 a délégué au gouverne-

Mise en place du Réseau Natura 2000 en Italie

ZPS n. sites	SIC n.sites	Sites Natura 2000*	
		sup. (ha)	%
Piémont	37	124	270.980
Vallée d'Aoste	5	26	109.493
Lombardie	22	175	259.080
P. A. de Bolzano	16	41	147.413
P. A. de Trente	14	152	151.626
Vénétie	70	98	375.850
Frioul Vénétie Julienne	7	62	126.227
Ligurie	7	124	142.835
Emilie-Romagne	61	113	236.546
Toscane	60	120	292.511
Ombrie	7	99	120.291
Marches	29	80	144.957
Latium	42	183	298.109
Abruzzes	4	52	386.598
Molise	2	88	101.756
Campanie	27	106	387.216
Pouilles	16	77	465.848
Basilicate	17	47	54.503
Calabre	4	179	103.544
Sicile	47	218	384.889
Sardaigne	9	92	427.093
ITALIE	503	2.256	4.987.365

* L'étendue totale par région des sites Natura 2000 a été calculée en excluant les superpositions entre les SIC et les ZPS.

Le calcul des superficies a été fait en attribuant à chaque région la part de site effectivement concernante son propre territoire.

Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire - Direction pour la Protection de la Nature, Mai 2005.

ment la réorganisation de la législation de l'environnement avant le 11 juillet 2006; sur le plan opératif, une commission d'experts a été nommée et le Conseil économique et social pour les politiques de l'environnement (CESPA) a été institué. Sur le plan législatif, le d.lg. 59/05 simplifie le système des autorisations nécessaires pour chaque source de pollution et assigne à l'Etat la compétence pour la remise de l'autorisation intégrée de l'environnement (AIA).

Zones Protégées

Notre pays a une surface protégée de presque 3,5 millions d'hectares soit 11,6% de la surface territoriale; la surface protégée en mer, de plus de 192.000 hectares, représente 2,8% des eaux côtières nationales. Le système italien des zones protégées intéresse presque 3000 communes, dans un territoire qui conserve la majorité de plus des 57.000 espèces animales, dont 362 en voie de

disparition et 6000 espèces floristiques. L'Italie est le pays européen avec la plus grande biodiversité grâce à son nombre d'espèces et de systèmes écologiques. Le montant alloué pour 2004 pour les zones protégées et pour les initiatives de sauvegarde de la nature a été de 58,6 millions d'euro, en croissance de 5% par rapport à 2003 pour les Parcs nationaux et de 6,8% pour les Réserves naturelles de l'Etat. A travers le programme Réseau Ecologique National (REN), qui a le même but que le Réseau européen Natura 2000, ont été financés des accords spécifiques de programme, promus par le ministère de l'environnement et par la sauvegarde du territoire –APE (Apennin Parc d'Europe), ITACA (îles mineures en Méditerranée), PADUS (Bassin du Pô) et CIP (côtes italiennes protégées) – pour promouvoir le développement territorial, sauvegarder et valoriser les zones où l'établissement urbain est davantage concentré. En avril

2005, la Table Ronde technique sur les zones protégées, une coordination institutionnelle et relative au projet entre les ministères, Federparchi, ANCI, UPI, et UNCEM pour la conservation de la nature et le développement local, à travers la relance des politiques et des programmes de système, a été enclenché. En août 2004, dans les limites de l'initiative communautaire Interrégionale III, le projet «Réseau des Parcs» de la Méditerranée a été approuvé avec un financement de l'UE de 1,3 millions d'euro. (Vous pouvez trouver la liste des Parcs Nationaux Institués au site www.minambiente.it/Sito/sezioni_azione/sezioni.asp).

Agriculture et zones protégées

Les entreprises agricoles à l'intérieur des Parcs nationaux sont plus de 230.000, soit 9% du total national, avec une dimension moyenne de 5,3 hectares. La SAU est égale à 9 % du total national et 50% est investi en

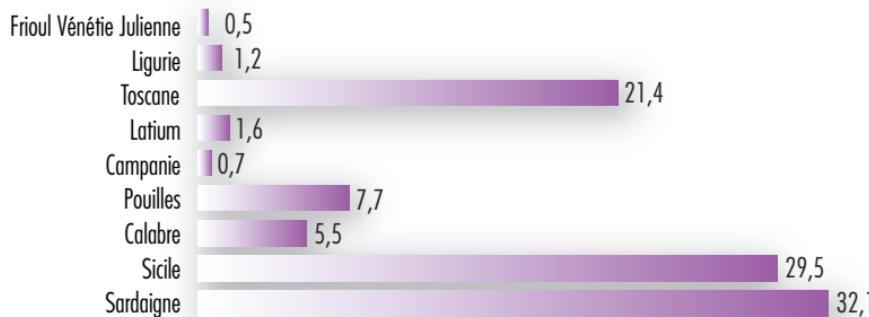
prés et prairies (contre 26% de la moyenne italienne), alors que 34% de la surface agricole totale correspond au bois (contre 23% de la moyenne nationale). L'élevage est extensif, avec un indice de 0,7 UBA par hectare de SAU, face à une valeur moyenne nationale de 2,1; les produits typiques sont 554, dont 41% sont des produits avec une marque d'origine, DOP et IGP.

Aires protégées d'institution récente

- Aire marine protégée Isole Ciclopi (Sicile)
- Aire marine protégée Plemmirio (Sicile)
- Parc naturel du Colle del Lys (Piémont)
- Parc naturel du Monte San Giorgio (Piémont)

- Parc naturel du Monte Tre Denti-Freidour (Piémont)
- Parc naturel de l'Adda Nord (Lombardie)
- Parc naturel de Conca Cialancia (Piémont)
- Parc Régional de la Grigna Settentrionale (Lombardie)
- Parc Régional de la Vena del Gesso Romagnola (Emilie-Romagne)
- Réserve naturelle spéciale du Sacro Monte di Oropa (Piémont)
- Réserve naturelle spéciale du Stagno di Oulx (Piémont)

Superficie des zones marines protégées en pourcentage



Source: 5ème Liste officielle des zones naturelles protégées, 2003; décret du Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire du 15/9/04.

Parcs nationaux en cours d'institution

- Costa Teatina

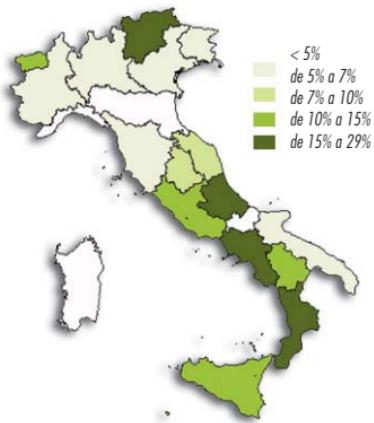
- Val d'Agri et Lagonegrese

Aires marines protégées en cours d'institution

- Santa Maria di Castellabate (Campanie)

- Costa degli Infreschi e della Masseta (Campanie)

Part de la superficie protégée sur la superficie territoriale totale par région



Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire, Service conservation de la nature, EUAP, 2005 sur les données de la 5ème actualisation de la Liste officielle des zones naturelles protégées.

Superficie des zones terrestres protégées par type et région (%)*

Région	Parc National	Parc National de l'Etat	Réserve naturelle ¹	Autres zones protégées	Total ('000 ha)	% sur le total national
Piémont	26,3	55,5	10,3	7,8	170.633	5,7
Vallée d'Aoste	85,4	13,4	1,2	0,0	43.001	1,5
Lombardie	45,9	46,7	6,9	0,5	130.297	4,5
Trentin-Haut-Adige	26,0	72,7	0,8	0,6	283.335	9,7
Vénétie	16,2	60,7	23,1	0,0	93.377	3,2
Frioul Vénétie Julienne	0,0	86,2	13,8	0,0	53.794	1,8
Ligurie	15,1	84,6	0,2	0,1	25.511	0,9
Emilie-Romagne	35,9	52,9	11,1	0,2	89.391	3,1
Toscane	24,3	32,5	26,4	16,7	158.551	5,4
Ombrie	28,4	64,5	0,0	7,2	63.386	2,2
Marches	68,6	24,2	7,2	0,0	88.917	3,1
Latium	12,4	53,3	32,4	1,9	213.218	7,3
Abruzzes	72,4	18,6	8,7	0,4	303.706	10,4
Molise	62,2	0,0	19,5	18,3	6.347	0,2
Campanie	57,0	39,2	3,7	0,1	325.240	11,2
Pouilles	91,8	0,1	7,7	0,5	128.766	4,4
Basilicate	69,3	28,0	2,6	0,0	120.062	4,1
Calabre	93,4	0,0	6,6	0,0	254.543	8,7
Sicile	0,0	68,5	31,5	0,0	270.720	9,3
Sardaigne	91,1	5,6	0,0	3,3	92.456	3,2
ITALIE	46,1	40,4	11,6	2,0	2.911.868	100,0

* 5ème actualisation de la Liste officielle des zones naturelles protégées.

¹ Régionales et de l'état.

Source: Ministère de l'Environnement et de la sauvegarde du territoire, Service conservation de la nature, EUAP, 2005.

Utilisation des Produits Chimiques

Avec la ratification du 18 Novembre 2004 de la Convention ONU de Stockholm sur les Persistent Organic Pollutants (POP), l'UE a réalisé l'effort global le plus important pour bannir l'usage des substances chimiques nocives liées au procès industriels de fabrication de lubrifiants, pesticides et composants électroniques. En Mars 2005, le règlement (CE) n. 396/05, qui discipline les limites maximums de résidus (LMR) d'antiparasitaires pour les produits alimentaires et les aliments d'origine végétale et animale, a été publié et définit le rôle des Etats membres, de la Commission et de l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (EFSA) en ce qui concerne le contrôle et l'application des LMR. Au niveau national, les normes UE concernant les phrases à utiliser sur l'étiquette et sur les emballages pour éviter des risques particuliers et les précautions à adopter pour l'introduction dans le commerce des produits phytosanitaires ont été accueillies.

Evolution de l'emploi d'engrais (.000 tonnes)

	2000	2001	2002	2003	2004
Azote	871,6	876	873,4	858,2	864,6
Phosphore	491	491	485,6	497,7	475,2
Potassium	387,5	383,6	384,0	387,1	379,6
EMPLOI TOTAL	1.750,1	1.750,6	1.743,0	1.743,0	1.719,4

Source: Assofertilizzanti.

En Italie pendant le dernier quinquennat, le secteur des produits phytopharmaceutiques a augmenté en termes de valeur (+6,8% en 2004), pour l'utilisation des produits à basses doses, mais avec des prix unitaires supérieurs à la moyenne. Sur le plan des consommations, en revanche, l'adoption de nouvelles stratégies de défense des cultures et l'introduction de nouvelles technologies ont rapporté une baisse graduelle des pesticides, avec une reprise en 2004 de la totalité des quantités utilisées l'année précédente (+7%), en particulier des fongicides (+10,9%), employés pour faire face aux attaques

fongiques saisonnières qui ont intéressé la viticulture, l'arboriculture fruitière, la céréaliculture et la culture betteravière. Les régions du Nord utilisent davantage de produits phytopharmaceutiques (52,4%), suivies des régions du Sud (33,8%).

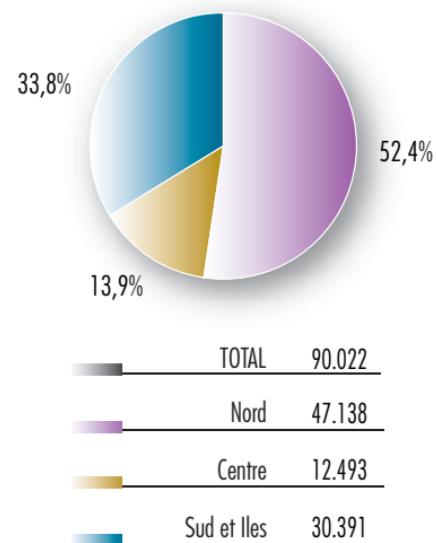
Sur la base des données de 2003 du programme national de contrôle officiel sur les résidus des produits phytosanitaires, sur un échantillon de 6.728 produits entre fruits et légumes, 1,8% a présenté des résidus au-delà des limites de la loi, mais en doses plus basses que celles potentiellement nocives pour la santé. Le pourcentage

d'irrégularité dans les marchés des fruits et légumes a subi une diminution progressive dans les dix dernières années, attribuable à la révision constante de manière restrictive effectuée par le Ministère de la Santé de quelques emplois admis, à l'activité de contrôle officiel et à une attention plus importante des ouvriers agricoles lors de l'usage des produits phytosanitaires. En Italie, pendant le dernier quinquennat, l'usage de fertilisants à base d'azote, phosphore et potassium s'est main-

tenu de manière constante. En 2004, l'utilisation totale des fertilisants a été de 1,7 millions de tonnes, avec une modeste augmentation de l'usage d'azote (0,7%), due à une augmentation des fumaisons printanières des céréales, et à une baisse de l'utilisation de phosphore (-4,5%) et de potassium, à la suite de la révision de la PAC, qui a déterminé une réduction des semaines de céréales et en particulier du blé dur. Dans le Registre des fertilisants pour l'agriculture biologique, institué en

2001 par l'Institut Expérimental pour la Nutrition des Plantes et mis à jour le 18 mai 2005, 2.283 produits sont inscrits.

Emploi de produits phytopharmaceutiques par circonscription (tonnes), 2004



Evolution de l'emploi de produits phytopharmaceutiques (.000 tonnes)

Type	2000	2001	2002	2003	2004
Désherbants	20,6	20,8	21,2	19,7	20,9
Insecticides, acariides	27,3	26,7	23,6	22,7	22,0
Fumigènes et nématocides	5,4	4,6	4,7	5,7	5,7
Fongicides	47,7	46,9	41,4	39,8	44,2
Autres	4,0	3,6	3,5	3,6	5,1
TOTAL MARCHE INTERIEUR	105,0	102,6	94,4	91,5	97,9

Source: Agrofarma.

Agriculture Biologique

La méthode de production biologique est réglementée par le règlement (CEE) 2092/91 et les ajouts et modifications qui ont suivi. Dans le plan d'action européen pour l'agriculture biologique et les aliments biologiques (PAE), le double rôle joué par l'agriculture biologique est mis en évidence: d'un côté, elle répond aux nouveaux besoins exprimés par les consommateurs et de l'autre, elle consent à la réalisation des pratiques agricoles qui respectent la fertilité du sol. La nouvelle stratégie communautaire, accueillie par le Conseil agricole en octobre 2004, prévoit 21 actions à réaliser pour le développement du marché, l'information du consommateur, l'efficacité de l'aide publique, l'amélioration et le renforcement des normes sur la production, l'importation et le contrôle.

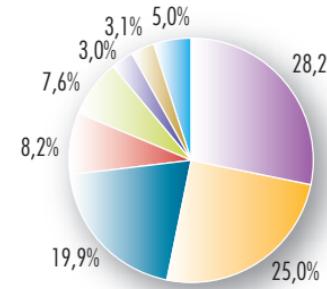
En avril 2005, le MiPAF a présenté au Comité consultatif national pour l'agriculture biologique et écocompati-

ble le plan d'action national de secteur, qui en reprenant l'idée des Lignes guides approuvées fin 2004, détermine les actions à réaliser en se référant au marché, à l'organisation de la filière, à la communication institutionnelle et au renforcement du système international et des services; pour 2005, la loi 311/04 a alloué 5 millions d'euro.

En octobre 2004, le projet triennal Core Organic de l'UE, qui promeut un "réseau" transnational avec la participation du MiPAF et de 10 autres Etats Membres, avec l'objectif d'améliorer la qualité, l'impact et l'efficacité de la recherche européenne sur l'agriculture biologique, a débuté.

Début 2005, la loi n°5 a été approuvée pour assurer la coexistence entre les formes d'agriculture transgénique, conventionnelle et biologique, une prédisposition préalable de plans régionaux qui évitent la contamination entre différentes cultures.

Superficie biologique et en conversion par orientation productive en Italie (ha), 2003



	TOTAL	1.052.002
Fourrages	296.997	
Prairies et pâtures	263.003	
Céréales	209.376	
Olivier	86.201	
Fruits et légumes	80.317	
Vigne	31.709	
Cultures industrielles	32.313	
Autres cultures	52.086	

Source: SINAB, 2005. *Données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2003.*

L'agriculture biologique dans l'UE, 2003

	Nombres d'exploitations	% sur total national exploitations agricoles	% sur total exploitations biologiques UE	Var. % 2003/02	Superficie ha	% sur total superficie nationale agricole	% sur total superficie biologique UE	Var. % 2003/02
Belgique	688	1,1	0,5	-3,1	24.163	1,7	0,4	-2,9
Danemark	3.510	6,1	2,5	-5,5	165.148	6,1	2,9	-7,4
Allemagne	16.476	4,0	11,6	5,4	734.027	4,3	12,9	5,3
Grèce	6.028	0,7	4,2	-0,3	244.455	6,2	4,3	744,6
Espagne	17.028	1,3	12,0	3,1	725.254	2,8	12,8	9,1
France	11.377	1,7	8,0	0,8	550.000	1,9	9,7	6,2
Irlande	889	0,6	0,6	-3,7	28.514	0,7	0,5	-4,5
Italie	44.034	2,0	30,9	-14,3	1.052.002	6,9	18,5	-9,9
Luxembourg	59	2,0	0,0	22,9	3.002	2,0	0,1	49,8
Hollande	1.522	1,5	1,1	-2,4	41.865	2,2	0,7	-1,7
Autriche	19.056	9,5	13,4	2,6	328.803	12,9	5,8	11,5
Portugal	1.196	0,3	0,8	12,9	120.729	3,2	2,1	40,5
Finlande	4.983	6,6	3,5	-1,7	159.987	7,2	2,8	2,1
Suède	3.562	6,5	2,5	-32,4	225.776	6,8	4,0	5,4
Royaume-Uni	4.017	1,7	2,8	-1,0	695.619	4,4	12,2	-4,0
UE 15	134.425	1,6	94,4	-5,2	5.099.344	2,8	89,7	5,6
Cypre ¹	45	0,1	0,0	-	166	0,1	0,0	-
République Tchèque	810	2,1	0,6	13,0	254.995	6,0	4,5	8,4
Estonie	746	1,9	0,5	28,0	40.890	4,6	0,7	35,1
Hongrie	1.255	3,2	0,9	26,1	113.816	1,9	2,0	9,8
Lettonie	550	n.d.	0,4	56,3	24.480	1,0	0,4	44,6
Lituanie	700	1,0	0,5	17,8	23.289	0,7	0,4	70,2
Malte	20	n.d.	0,0	-	14	n.d.	0,0	-
Pologne	2.304	0,1	1,6	16,5	49.928	0,3	0,9	-6,7
République Slovaque	100	1,3	0,1	13,6	54.478	2,4	1,0	9,0
Slovénie	1.429	1,7	1,0	24,3	21.017	4,2	0,4	36,4
UE 25	142.384	1,7	100,0	-4,0	5.682.417	3,2	100,0	6,2

Source: FiBL Survey, Février 2005. Données actualisées au 31.12.2005.

¹ Données 2002.

Exploitations biologiques en Italie, 2003

	Production	Transformation	Importation	Total		
				nombre	%	Var. % 2003/02
Piémont	2.688	321	15	3.024	6,2	-15,8
Val d'Aoste	66	3	0	69	0,1	245,0
Lombardie	1.099	397	32	1.528	3,2	0,4
Trentin-Haut-Adige	655	118	4	777	1,6	7,5
Vénétie	1.261	416	28	1.705	3,5	-3,9
Frioul Vénétie Julienne	305	66	6	377	0,8	3,3
Ligurie	391	69	11	471	1,0	3,7
Emilie Romagne	4.056	623	40	4.719	9,7	-5,4
Toscane	2.340	383	13	2.736	5,6	5,3
Marches	1.681	128	4	1.813	3,7	-5,5
Ombrie	1.252	92	6	1.350	2,8	-1,2
Latium	2.526	247	3	2.776	5,7	5,2
Abruzzes	1.008	113	2	1.123	2,3	0,5
Molise	383	39	0	422	0,9	-5,6
Campanie	1.537	188	5	1.730	3,6	-14,7
Pouilles	4.267	352	2	4.621	9,5	-21,5
Basilicate	1.630	48	0	1.678	3,5	4,8
Calabre	4.220	162	0	4.382	9,0	-31,1
Sicile	8.003	403	4	8.410	17,3	-14,5
Sardaigne	4.666	96	0	4.762	9,8	-28,6
				0,0		
ITALIE	44.034	4.264	175	48.473	100,0	-13,3

Source: SINAB, 2005. Données des Organismes de Contrôle, actualisées au 31/12/2003.

Production

En 2003, la SAU biologique qui est en conversion dans l'UE des 15, avec 5 millions d'hectares, est restée stable par rapport à 2002 (+0,2%), alors que le nombre d'entreprises de production a légèrement diminué (-0,4%), en se référant aux 138.864 unités. En incluant les nouveaux Etats membres, la SAU biologique et en conversion monte à 5,6 millions d'hectares et les entreprises de production atteignent le quota de 146.823.

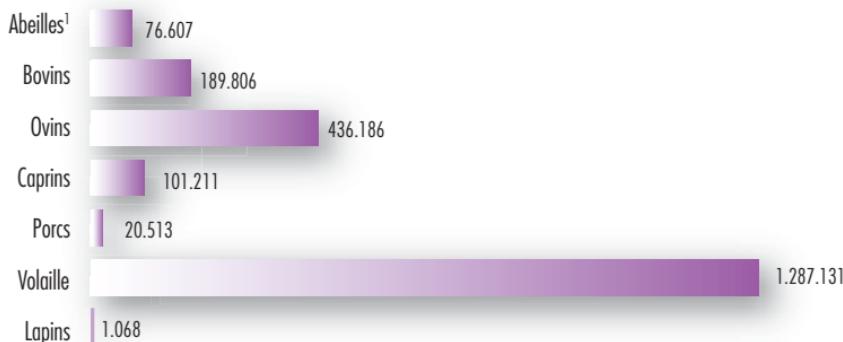
L'Italie confirme sa position de leader en Europe de par le nombre d'entreprises de production avec une méthode biologique (30,9% du total de l'UE des 15) et de par la superficie intéressée, égale à 1.052.002 hectares, 18,5% de la SAU biologique de l'UE des 15. Le biologique continue à être un secteur de pointe de l'agriculture italienne, bien que le nombre d'entreprises agricoles biologiques

soit passé de 51.401 en 2002 à 48.473 en 2003 et que la superficie intéressée qui représente malgré tout 6,9% de la SAU nationale, diminue légèrement (-0,1%); la tendance négative des deux dernières années escompte l'abandon de la méthode de

production biologique, qui s'est produite à cause de ressources disponibles moins nombreuses pour le financement de la mesure agro-environnementale surtout dans les régions de l'objectif 1.

La réduction des surfaces a intéressé

Productions biologiques et en conversion par catégorie d'animaux* en Italie, 2003

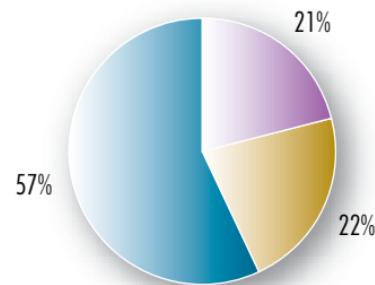


* Nombre de têtes.

¹ Nombre de ruches.

Source: SINAB, 2005. A partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2003.

Superficie biologique par circonscription territoriale



TOTAL	1.052.001
Nord	216.089
Centre	231.063
Sud et Iles	604.848

Source: MiPAF. A partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2003.

en plus grande partie les cultures industrielles (-25,8%) et les céréales (-8,5%). Les cultures de céréales, de fourrages, de prés et de prairies représentent, au total 73,1% de la SAU biologique, alors que l'olive (8,2%) et les vignes (3%) se détachent parmi les cultures d'arbres.

Les entreprises de production ressortent concentrées dans le Sud et dans les Iles (58,3%), alors que celles de transformation et d'importation sont déplacées au Nord. Cela confirme que la zone méridionale continue d'être le bassin de production le plus important mais qu'elle est privée d'un système efficace de production et de distribution.

Au total, par rapport aux données de 2002, le nombre des producteurs diminue (-14,3%) ainsi que le nombre de transformateurs (-1,9%), alors que celui d'importateurs augmente (+12,9%).

Marché

En 2003, le volume du marché biologique dans l'UE des 15 a atteint les 10,1 milliards d'euro, selon l'estimation de IFOAM, soit 50% du marché mondial. L'Allemagne se situe à la première place avec un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euro, suivie du Royaume Uni (1,75) et de l'Italie (1,4).

Toujours en 2003, le chiffre d'affaires des aliments biologiques en Italie, selon Databank, a été de 1.493 millions d'euro, en croissance par rapport à 2002 (8,5%), avec un quota de marché égal à 1,6% de l'offre alimentaire. On estime qu'en Italie, le biologique constitue 1,7% de la dépense alimentaire des italiens, qui se traduit en moyenne par 80 euro par an par famille (Coldiretti/Ispo).

Les fruits et légumes biologiques continuent à représenter le secteur le plus important (28,4%); suivent le lait, le yaourt et ses dérivés (21,1%),

les jus et les conserves de fruits (13,6%), les biscuits et les produits secs (20,1%), les pâtes, le riz, et les céréales (11,8%).

Le quota du biologique dans la GDO est égal à 1,2% avec 1700 points de vente en grande surface, face à un quota de 5% entre les ventes directes, les groupes d'achat, et les autres canaux. Selon le recensement annuel de Bio Bank, en 2004, le détail spécialisé est resté stable, avec 1.030 points de vente (il y en avait 1.026 en 2003), localisés en majorité en Italie du Centre Nord. En 2004, la croissance de toutes les formes de vente directe a continué, des plus communes, parmi lesquelles on enregistre 1.956 entreprises et agrotourismes avec vente directe qui ont presque doublé (95%), 146 groupes d'achat (54%) et 174 petits marchés (13%), aux moins connues; parmi ces dernières se diffusent la vente sur réservation avec livraison à

domicile, la vente par abonnement avec livraison hebdomadaire, la vente par correspondance et sur Internet et les producteurs en associations.

En ce qui concerne les canaux des consommations extra-domestiques, la

restauration commerciale est composée par 45% de restaurants, au moins 251 recensés en 2004 (65%), par 23% d'entreprises agricoles biologiques certifiées qui assurent la restauration et par 32% de magasins qui vendent des

produits à emporter, fast-food, oenothèques, pizzerias et buffets.

Le nombre des cantines scolaires qui utilisent au moins 80% d'ingrédients biologiques, a augmenté de 8,4%, en atteignant en 2004 le nombre de 608.

Irrigation Agricole

En Italie, la nature du territoire, la distribution différente des précipitations, l'irrégularité des débits superficiels et l'état de l'infrastructure des réseaux de distribution ne permettent pas d'utiliser complètement les ressources potentiellement disponibles. Des difficultés ultérieures pour les approvisionnements hydriques dérivent des périodes arides de plus en plus fréquentes, qui au cours des dernières années ont intéressé de vastes zones de notre pays.

Dans ce contexte, il devient stratégique, également par rapport à l'actuelle scène politique communautaire définie autant par la récente Réforme de la PAC que par la directive-cadre sur les eaux (dir. 60/2000/CE), de promouvoir les actions destinées à la rationalisation de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs, y compris celui de l'irrigation. Tout ceci presuppose une mise à jour constante des principales variables qui décrivent la dimen-

Superficie agricole utilisée, irrigable et irriguée (hectares)

Régions	Superficie agricole utilisée (1)	Superficie irrigable ¹ (2)	% (2/1)	Superficie irriguée (3)	% (3/2)	Exploitations avec SAU irriguée nr.
Nord-Ouest	2.160.443	1.193.603	55,2	983.263	82,4	93.429
Nord-Est	2.552.909	1.189.229	46,6	757.568	63,7	122.200
Centre	2.407.843	368.849	15,3	194.785	52,8	62.342
Sud	3.572.898	809.607	22,7	574.896	71,0	224.840
Iles	2.421.718	415.919	17,2	252.998	60,8	119.732
Italie	13.115.811	3.977.206	30,3	2.763.510	69,5	622.543

¹ C'est la surface maximale qui, au cours de l'année agricole, pourrait être irriguée sur la base de la capacité des installations techniques et sur la quantité d'eau normalement disponible dans une entreprise.

Source: ISTAT, Enquête sur la structure et sur les productions des exploitations agricoles (2003).

sion de l'irrigation en Italie, en termes de superficies irriguées, de disponibilité, de besoins et d'utilisation des ressources hydriques pour irriguer.

En ce qui concerne l'extension des superficies irriguées et le nombre d'entreprises qui pratiquent l'irrigation en Italie, les dernières données ISTAT indiquent que les entreprises qui pratiquent l'irrigation et qui ont destiné 1/5 de la SAU aux cultures irriguées

(2.763.510 hectares) sont 622.543. 55% de ces entreprises se situent dans le Sud et dans les Iles avec une surface irriguée d'environ 827.894 hectares, soit 68% de la surface irrigable. Au Nord et au Centre – où sont présents respectivement 35% et 10% des entreprises qui pratiquent l'irrigation – auraient été irrigués au total presque 1.835.616 hectares soit 70% de la surface irrigable.

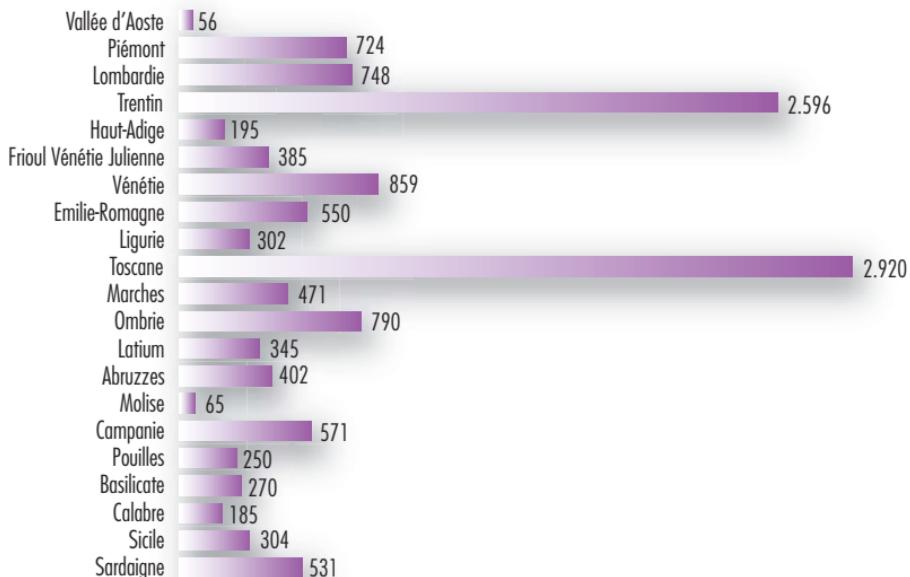
Tourisme Vert

La tendance des touristes italiens à abréger la durée de leurs séjours (4 jours en moyenne), en prenant plusieurs périodes de vacances au cours de l'année, et la conjoncture économique défavorable sont à la base de la baisse des présences en agrotourisme, qui en 2004 ont diminué de 3,4% par rapport à l'année précédente selon les données Agriturist. La présence des étrangers entrants est en revanche en croissance (+9,5%) et leurs séjours durent la semaine complète.

Face à une réduction du chiffre d'affaires moyen par entreprise de 3%, le secteur enregistre un chiffre d'affaires de 810 millions d'euro (+3,8%), conséquence de la croissance de l'offre, qui amène le nombre des entreprises à 13.519 (+7,1%). Les structures se concentrent au Nord (47,5%), surtout en Vénétie et dans la province de Bolzano, pour un total national de 139.000 places avec lit (+7,7%). 61% des entre-

Exploitations agrotouristiques par région, 2004

TOTAL 13.519



Source: Agriturist, Février 2005.

prises agro-touristiques offre un service de restauration avec des produits de l'entreprise adressé également au visiteur qui ne restent pas la nuit, et 25% présente des points de dégustation oeno-gastronomique; 10% des agrotourismes est doté de manège et presque 7% des structures dispose de services pour l'agro-camping. Les agrotourismes associés à Agriturist et gérés par des entreprises agricoles biologiques certifiées sont 417 et représentent 26,2% du total de l'échantillon, dont plus d'un quart se concentre en Toscane.

En 2004, la croissance des fermes didactiques, ces structures agro-touristiques qui proposent aux scolaires, surtout les écoles primaires (42% du total), des séjours et itinéraires à la

redécouverte de l'agriculture et des traditions se poursuit; selon Agriturist, il y en a environ 1.500 (+150% par rapport à 2003), structurées sur le territoire national par réseaux locaux («Fermes ouvertes» en Emilie-Romagne) ou par projets nationaux («Ecole à la Ferme», «Education à la campagne amie»). Une Association des fermes didactiques italiennes a également été constituée, à laquelle ont adhéré 80 entreprises au niveau national. Dans les fermes didactiques, les visites de demi-journée (60%) sont plus courantes alors que la visite avec une nuit ne donne encore que peu de résultat (2%). Une autre initiative, «Fermes du Panda», réalisée en collaboration avec Federparchi et WWF,

est destinée à promouvoir les entreprises agro-touristiques localisées à l'intérieur ou à proximité des zones protégées qui, selon un recensement de WWF, sont environ 1.000.

En outre, on signale que 300 entreprises agricoles avec service de restauration adhèrent à la campagne d'information sur les DOP/IGP promue par Agriturist avec la contribution du MiPAF, en utilisant dans les menus des produits DOP et IGP. En outre, Agriturist, en garantie de l'offre d'un produit d'accueil du point de vue oeno-gastronomique, écologique et culturel, décerne la marque «Agriturist Qualità» à presque 50 entreprises agricoles associées qui respectent une discipline spécifique.

Produits de Qualité

Appellation d'Origine

En Italie, le système des appellations d'origine Protégée (AOP) et des Indications Géographiques Protégées (IGP) continue à donner des signaux de dynamisme, autant en termes de reconnaissance que de performance productive et de marché. En effet, l'Italie se trouve en tête du classement de l'Union Européenne par nombre de produits enregistrés: actuellement, il y a 149 produits AOP et IGP, avec les fruits et légumes à la première place, suivis des huiles extra-vierges d'olives (pour la liste mise à jour des AOP et IGP consulter le site: http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/food-quality/quali1_it.htm). Dans la dernière année, notre pays a collectionné bien 13 récompenses: les huiles d'olives Terre di Tergeste (Frioul Vénétie Julienne), Lucca (Toscane), Cartoceto (Marches), Terre Tarentine (Pouilles), Valdemone (Sicile) et Valle del Belice (Sicile); le Kiwi Latini

Quantité de AOP et IGP par Région*

Régions	Fruits, légumes et céréales	Huiles d'olive	Fromages	Charcuterie	Autres produits ¹	Total
Piémont	1	-	9	3	-	12
Vallée d'Aoste	-	-	2	2	-	4
Lombardie	1	2	8	7	-	17
Ligurie	-	1	-	-	-	1
Trentin-Haut-Adige	1	-	4	2	-	7
Vénétie	7	2	6	6	-	20
Frioul Vénétie Julienne	-	1	1	2	-	3
Emilie-Romagne	6	2	2	10	4	22
Toscane	6	4	1	4	3	16
Ombrie	1	1	1	2	1	4
Marches	-	1	1	2	1	4
Latium	2	2	3	2	3	9
Abruzzes	-	3	-	1	2	4
Molise	-	1	1	1	1	2
Campanie	6	3	2	-	1	11
Pouilles	2	5	2	-	1	10
Basilicate	2	-	1	-	-	3
Calabre	1	3	1	4	1	10
Sicile	7	6	2	-	-	15
Sardaigne	-	-	3	-	1	4
ITALIE ²	42	36	31	28	12	149

* Situation mise à jour au 13 mai 2005.

¹ Ils comprennent : produits de boulangerie, miel, épices, vinaigres, viandes, prod. non alimentaires.

² Certains produits appartiennent à plusieurs régions.

na (Latium), le Saucisson de Mortara (Piémont), le Lard de Colonnata (Toscane); le Miel de la Lunigiana (Toscane); le Safran di San Gimignano (Toscane); la Ricotta Romana (Latium); le Safran dell'Aquila (Abruzzes).

La production certifiée AOP/IGP, selon l'ISMEA, est en progression lente mais continue: en 2003, la production a augmenté de 2% par rapport à celle de 2002. La valeur totale de la production AOP/IGP est estimée à 4.478 millions d'euro et celle de la consommation à 8.491 millions d'euro. En quantité la production est égale à 632.363 tonnes. La valeur de la production AOP/IGP directement imputable à l'activité agricole représente plus de 6% de la valeur de l'entièvre production aux prix de base de l'agriculture. Les exportations des produits AOP/IGP, en croissance de 6% par rapport à 2002 en termes de volume et de plus de 7% en termes monétaires,

s'élèvent à 111000 tonnes, pour une valeur de 1,22 milliards d'euro. Les fromages et les charcuteries se confirment en tant que secteur de pointe.

Au niveau normatif, on signale le d.l n° 297 du 19 novembre 2004, qui prévoit des sanctions pour ceux qui utilisent de façon incorrecte ou abusive les appellations contrôlées.

Vins AOC

La loi 164/92 discipline l'appellation d'origine et les indications géographiques typiques des vins, en distinguant l'appellation d'origine contrôlée et garantie (AOCG), l'appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'indication géographique typique (IGT).

Les vins d'appellation d'origine sont 335, dont 31 AOCG. Les dernières reconnaissances ont récompensé les vins Roero (Piémont), Conero et Vernaccia di Serrapetrona (Marches), élevés au rang de AOCG, les vins Corti

*Vins AOCG, AOC et IGT par région**

	AOCG	AOC	IGT
Piémont	8	44	-
Vallée d'Aoste	-	1	-
Lombardie	3	15	13
Trentin-Haut-Adige	-	7	4
Vénétie	3	22	10
Frioul Vénétie Julienne	1	9	3
Ligurie	-	7	1
Emilie-Romagne	1	20	10
Toscane	6	34	5
Ombrie	2	11	6
Marches	2	11	1
Latium	-	26	5
Abruzzes	1	3	9
Molise	-	3	2
Campanie	3	17	9
Pouilles	-	25	6
Basilicate	-	2	2
Calabre	-	12	13
Sicile	-	22	6
Sardaigne	1	19	15
ITALIE	31	304	115

* Situation au 31 décembre 2004.

N.B. Le total des vins AOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont interrégionaux.

Benedettine de l'aire de Padoue et de la Riviera du Brenta (Vénétie); les Terreni di Sanseverino (Marches), Ericce – qui se substitue à Colli Ericini (IGT) – et Mamertino di Milazzo (Sicile), ont été enregistrés comme AOC. Enfin, l'ICT Campanie a été reconnue. Dans la vendange 2004, la production de vins AOC et AOCG, selon quelques estimations provisoires de l'ISTAT, a été égale à 16,7 millions d'hectolitres, presque 33% du vin produit en totalité en Italie. C'est le Nord de l'Italie qui continue à produire la plus grande quantité de vins d'appellation de notre pays: 9,6 millions d'hectolitres, soit 57,7% de la production nationale. Selon une enquête de l'Assoenologi, actuellement 7 vins AOC ne revendent aucun production, 28 vins AOC utilisent seulement 20% de leur potentiel productif et 14 vins AOC à peine 5%.

*Produits agroalimentaires traditionnels**

	Pâtes et produits cuits au four	Produits végétaux nat. et transf.	Viande et préparation de la viande [†]	Fromages	Boissons distillées et liqueurs	Poissons et mollusques	Plats de la gastronomie	Huiles et graisses
Piémont	100	109	78	55	17	4	-	6
Vallée d'Aoste	-	-	9	9	2	-	-	4
Lombardie	60	19	56	50	-	4	-	1
P.A. de Bolzano	35	18	16	14	6	-	-	1
P.A. de Trente	23	17	36	18	10	2	-	-
Vénétie	71	102	117	31	10	19	-	1
Frioul Vénétie Julienne	13	16	49	14	6	3	-	4
Ligurie	56	81	26	18	7	7	35	13
Emilie-Romagne	67	38	34	7	2	2	33	2
Toscane	103	183	86	32	7	9	-	4
Ombrie	31	13	13	5	-	6	-	2
Marches	44	43	33	12	6	1	-	11
Latium	128	67	46	45	6	2	-	6
Abruzzes	14	24	19	15	4	1	-	2
Molise	69	30	33	12	5	10	-	-
Campanie	71	127	49	32	16	6	-	4
Pouilles	42	47	14	29	11	3	-	1
Basilicate	11	5	9	16	-	-	-	-
Calabre	85	75	34	29	10	21	12	5
Sicile	97	71	13	33	4	4	28	3
Sardaigne	62	27	30	12	7	13	-	3
ITALIE	1182	1112	800	488	136	117	108	73

* Il s'agit de produits dont les méthodes de transformation, de conservation, de vieillissement et d'affinage ont été pratiquées pendant au moins 25 ans.

[†] Y compris les produits d'origine animale.

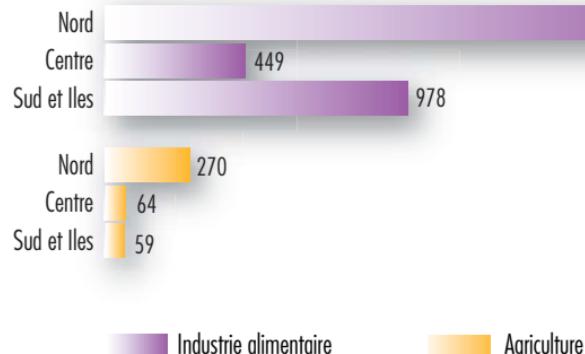
Source: calculs réalisés à partir de la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels du Min. Pol. Agricoles et Forestières, actualisée au 2004.

Certification de qualité

Selon le Sincert, les entreprises agricoles et de poisson en possession d'une certification de système de gestion de qualité (ISO 9001 et 9002) sont 393. Au niveau du territoire, 69% des entreprises certifiées se situent au Nord, 16% au Centre et le reste au Sud. Les

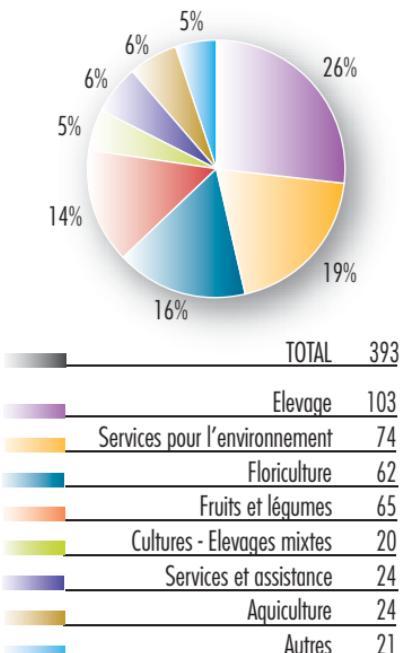
entreprises agricoles qui utilisent le plus aujourd'hui cet instrument sont celles qui sont spécialisées en zootechnie, en manutention et entretien d'espaces verts et en pépinières. Dans l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac, sont présentes 3.370 entreprises certifiées.

Exploitations certifiées par répartition géographique



Source: élaborations sur banque de données SINCERT; actualisées à l'avril 2005.

Exploitations agricoles avec certifications de qualité par spécialisation productive



Source: élaborations sur banque de données SINCERT; actualisées à l'avril 2005.





POLITIQUE AGRICOLE

PAC en Italie: 1° Pilier

La flexibilité consentie par la réforme Fischler à propos de l'application du régime de paiement unique a permis à chaque pays d'adapter quelques aspects de la nouvelle PAC à ses propres exigences et caractéristiques.

Avec le DM n° 1787 du 5 août 2004, l'Italie a décidé de mettre en place le régime de paiement unique à partir de 2005, sauf pour les prix et paiements des produits laitiers fromagers, qui commenceront à partir de 2006. Le découplage a lieu sur la base du critère historique de l'entreprise; il n'y a aucune distribution régionale du plafond financier mise en œuvre, ni de paiement forfaitaire. En même temps, l'Italie a exclu du paiement unique les semences pour garantir un certain approvisionnement national, assurer la qualité et sauvegarder la sécurité des aliments. L'Italie a aus-

si exclu tout type de découplage partiel des aides, possible pour les terrains à cultiver, les bovins à viande et les ovicapres, alors qu'elle s'est servie de la faculté, concédée par l'art. 69 de mettre en place des retenues sur les plafonds sectoriels à l'appui de types spécifiques d'agriculture et pour les productions de qualité. Une retenue de 8% sur les terrains à cultiver, de 7% sur les bovins à viande et de 5% sur les ovicapres est donc prévue.

Dans le secteur des terrains à cultiver, le paiement supplémentaire est concédé aux cultivateurs de blé dur, de froment tendre et de maïs, ainsi qu'à ceux des viandes bovines et ovicapres, dans le respect de certaines conditions.

Le DM n. 1787 sanctionne aussi les dispositions en matière de gestion de la réserve nationale, de gestion des importations provenant de la

modulation, des conditions et de l'admission au régime de paiement unique et de l'attribution des titres. Pour l'attribution des titres, l'Italie s'est orientée sur la «reconnaissance préventive». L'AGEA a procédé à l'identification préliminaire des agriculteurs qui ont droit au paiement unique et à la définition provisoire des titres, de façon à corriger a priori d'éventuelles erreurs, d'assainir les anomalies et d'enregistrer les transformations des entreprises intervenues par rapport aux trois années de référence.

Les dispositions nationales de mise en place des «autres régimes d'aide» définissent: les conditions d'admission à l'aide spécifique pour le froment dur et le riz, la subdivision des surfaces relatives de base nationale en sous surface; la discipline de l'aide pour les cultures énergétiques; le plan de régionalisation des plantes

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays, 2004

	mio. euro	%	Var. % 2004/03		mio. euro	%	Var. % 2004/03
Belgique	1.072,8	2,4	5,5	Hongrie	0,5	0,0	-
Rép. Tchèque	4,7	0,0	-	Malte	-	-	-
Danemark	1.217,2	2,7	-0,2	Pays Bas	1.261,9	2,8	-7,2
Allemagne	6.033,6	13,5	3,3	Autriche	1.141,8	2,6	1,5
Estonie	0,5	0,0	-	Pologne	10,8	0,0	-
Grèce	2.777,6	6,2	0,7	Portugal	823,2	1,8	-3,1
Espagne	6.319,2	14,2	-2,2	Slovénie	0,1	0,0	-
France	9.389,1	21,1	-9,9	Rép. Slovaque	1,4	0,0	-
Irlande	1.829,7	4,1	-5,9	Finlande	868,9	1,9	-0,6
Italie	5.022,6	11,3	-6,5	Suède	849,0	1,9	-1,9
Chypre	-	-	-	Royaume Uni	3.986,6	8,9	0,4
Lettonie	0,0	0,0	-	UE	1.927,7	4,3	468,0
Lituanie	0,5	0,0	-	TOTAL	44.577,2	100,0	0,3
Luxembourg	37,8	0,1	-12,7				

Source: Commission Européenne.

protéiques; les dispositions relatives à la production de chanvre et celles relatives au retrait des terrains à cultiver par la production. Les dispositions de la mise en place

des aides à la surface pour les fruits en coquilles prévoient une aide nationale de 120,75 euro/ha, alors que l'aide communautaire est fixée à 241,50 euro/ha sur la base d'une

surface objet de demande que l'on prévoit de 50% de la surface nationale garantie.

Le FEOGA-Garantie

La dépense du FEOGA-Garantie de notre pays montre, en 2004, une forte réduction (-6,5%) qui s'ajoute à la baisse soudaine déjà enregistrée l'année précédente, face au maintien substantiel de la dépense moyenne dans l'UE, qui subit au contraire une légère augmentation (+0,3%). La somme des deux tendances détermine une forte réduction du quota atteint par l'Italie par rapport à la dépense totale, qui dépasse un peu 11%, se rapprochant des valeurs les plus modestes des années 90.

La tendance en Italie des affectations provenant du FEOGA-Garantie a été influencée surtout par les résultats enregistrés par les secteurs

zootechniques, qui ont subi une baisse généralisée, particulièrement aigüe face aux produits laitiers fromagers, qui ont même constitué une voix de «dépense» pour notre pays. Sur le plan de la typologie d'intervention qui caractérise davantage le soutien dérivant de la section Garantie du Fond agricole, on souligne la priorité désormais consolidée du soutien affecté sous forme de paiements directs, qui se placent juste au dessous des 2/3 de la dépense totale; en même temps, on remarque la stabilité substantielle des mesures de développement rural, qui représentent la seconde voix de dépense en ordre d'importance.

Enfin, on note que l'entrée des nouveaux 10 pays membres n'a pas encore produit, en 2004, d'impacts significatifs sur la dépense agricole, dont continuent à bénéficier en

Dépenses du FEOGA-Garantie en Italie par secteur, 2004

	mio. euro	%
Cultures arables	1.877,6	37,4
Huile d'olive	745,6	14,8
Développement rural	635,3	12,6
Viande bovine	539,8	10,7
Fruits et légumes	445,9	8,9
Tabac	319,9	6,4
Viticulture	313,3	6,2
Viande ovine/caprine	125,5	2,5
Riz	119,2	2,4
Sucre	63,4	1,3
Viande porcine	9,2	0,2
Oeufs et volaille	1,1	0,0
Autres mesures	34,8	0,7
Lait/fromage	-208,1	-4,1
TOTAL FEOGA-Garantie	5.022,6	100,0

Source: Commission Européenne.

Dépenses du FEOGA-Garantie en Italie par intervention, 2004

	mio. euro	%
Restitutions à l'exportation	174,9	3,5
Stockage	80,7	1,6
Aides directes	3.626,1	72,2
Développement rural	635,3	12,6
Autres mesures	505,6	10,1
TOTAL	5.022,6	100,0

Source: Commission Européenne.

priorité la France, même avec un quota en légère diminution, l'Allemagne et l'Espagne.

PAC en Italie: 2° Pilier

En 2004, la mise en place de la politique de développement rural a entraîné, pour les Administrations impliquées, une intense activité sur différents fronts. En premier lieu, elles se sont fortement engagées pour respecter les niveaux de dépenses nécessaires pour éviter une réduction des ressources disponibles à la base des mécanismes du FEOGA-Garantie, en ce qui concerne les Plans de Développement Rural (PDR) et des sections Orientation du FEOGA, suivie aux Programmes Opérationnels Régionaux (POR).

En effet, le financement du développement rural a lieu sur la base d'une programmation pluriannuelle à travers la section Orientation ou Garantie du FEOGA, selon la localisation de la zone et donc, de la typologie de programme adoptée et de la nature de l'intervention. Dans les régions objectif 1 le FEOGA-Garantie finance seulement les anciennes

Ressources FEOGA-Garantie pour les mesures de développement rural réparties par région et évolution des dépenses 2000-2004 (mio, euros)

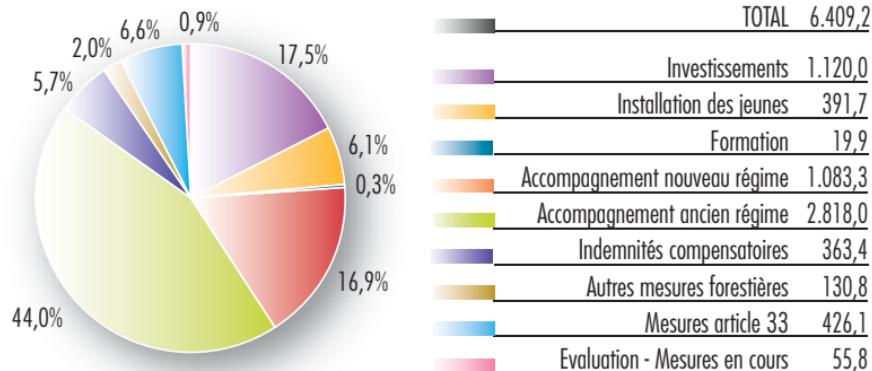
	Dépense publique 2004	Dépense publique 2000-2004	Allocations 2000-2006	Avancement %
Piémont	131,5	622,1	863,9	72,0
Val d'Aoste	13,8	75,1	119,1	63,1
Lombardie	145,4	572,2	804,7	71,1
P.A. de Bolzano	52,3	206,2	266,3	77,5
P.A. de Trente	31,0	138,0	210,6	65,5
Vénétie	112,2	484,7	660,3	73,4
Frioul Vénétie Julienne	39,9	142,7	209,7	68,1
Ligurie	36,3	166,7	213,5	78,1
Emilie Romagne	113,9	615,7	836,7	73,6
Toscane	118,9	510,0	721,6	70,7
Ombrie	79,1	328,2	395,2	83,1
Marches	87,6	302,8	455,6	66,5
Latium	103,9	409,3	587,2	69,7
Abruzzes	39,7	175,9	290,4	60,6
Molise	8,9	31,7	45,2	70,0
Campanie	13,7	103,9	201,7	51,5
Pouilles	42,8	314,6	389,4	80,8
Basilicate	37,2	181,8	244,3	74,4
Calabre	32,5	281,4	299,2	94,1
Sicile	81,1	444,4	560,8	79,2
Sardaigne	28,4	301,5	403,7	74,7
TOTAL	1.350,1	6.409,2	8.778,9	73,0

Source: AGEA-MIPAF actualisées à Octobre 2004.

mesures d'accompagnement, les indemnités pour les zones désavantagées et celles qui sont sujettes aux contraintes de l'environnement et aux mesures de soutien pour la qualité alimentaire et pour le respect des normes. Les mesures restantes de développement rural sont financées par le FEOGA Orientation dans le contexte des POR, en même temps que celles qui bénéficient des autres fonds structurels. Dans les régions hors objectif, il finance toutes les interventions de développement rural prévues par le Reg. (CE) 1257/99, y compris celles pour les zones rurales intéressées par l'objectif 2.

En 2004, la mise en place financière a permis d'atteindre les objectifs de dépense fixés et d'éviter des coupures (à l'exception du Programme Leader+), en affectant des ressources publiques en faveur de l'agriculture

Dépenses du FEOGA-Garantie par catégories de mesure (mio, euros), 2000-2004



Source: AGEA-MIPAF actualisées à Octobre 2004.

et du développement rural pour environ 2 milliards d'euro.

En second lieu, une révision des Programmes a dû avoir lieu en fonction de leurs capacités à atteindre les objectifs préfixés, des

changements du contexte et des modifications introduites par la Réforme à Moyen Terme. En ce qui concerne les POR, le procédé de programmation s'est terminé fin 2004, avec l'approbation des nou-

velles versions des POR et des Compléments relatifs de Programme (CdP).

Les administrations responsables de la mise en place des PDR, en revanche, en raison de la rare disponibilité des ressources financières non engagées, dans la plupart des cas, n'ont pas procédé aux révisions des programmes, ni reçu les nouveautés de la réforme. Toutefois, des fonds ultérieurs seront disponibles, même si seulement à partir de 2006, grâce à la modulation et à l'éventuelle possibilité d'utiliser les ressources non dépensées par les autres Etats membres.

Enfin, toujours en 2004, toutes les administrations ont été impliquées dans le débat relatif à la proposition pour le nouveau Règlement sur le soutien du Développement rural concernant la prochaine période 2007-2013.

Dépenses du FEOGA-Orientation au 31 décembre 2004 par région (mio. euros)

	Dépenses effectuées au 31 décembre 2004		Programmé 2000-2006		Quotas du FEOGA-O à verser le 31.12.04
	coût total	FEOGA-O	coût total	FEOGA-O	
Molise	36,2	13,3	100,3	43,3	13,2
Campanie	366,3	261,3	1.066,7	764,1	215,0
Pouilles	228,0	167,9	814,0	587,6	163,7
Basilicate	101,4	56,9	386,5	193,3	56,6
Calabre	276,0	138,0	852,9	426,5	135,6
Sicile	437,9	262,0	1.515,9	859,0	260,1
Sardaigne	269,7	134,9	837,2	418,6	134,2
TOTAL	1.715,5	1.034,3	5.573,6	3.292,3	978,3

Source: MIPAF.

En ce qui concerne les mesures financées par le FEOGA-Garantie, dans l'annualité 2004 (16 octobre 2003 - 15 octobre 2004), la dépense publique a été d'environ 1.350 millions d'euro, qui, ajoutés aux dépenses des quatre années précédentes de programmation, portent les ressources affectées au total à plus de 6.400 millions d'euro, soit

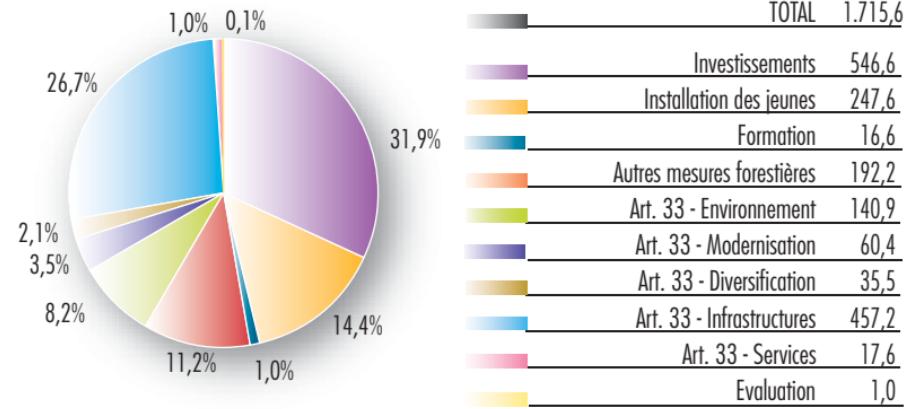
73% de l'allocation relative à la période 2000-2006.

La répartition régionale de la dépense du FEOGA-Garantie met en évidence comment le plus grand pourcentage d'avancement financier est enregistré en Calabre (94%), déterminée par le montant important des ressources utilisées au cours de 2000 et destinées surtout au paiement des

engagements précédents au titre du Reg. (CE) 2078/92. En général, les Régions objectif 1 démontrent une capacité de dépense supérieure à celle des Régions hors objectif, en raison du nombre moindre de mesures prévues à l'intérieur des PDR, en plus de la dépense élevée. La tendance annuelle de dépense pour ces Régions est donc généralement décroissante, à l'exception de la Campanie, où le montant des engagements passés était notablement inférieur. Pour les Régions hors Objectif 1, on relève une capacité de dépense inférieure à celle des Régions Méridionales; en effet, seule l'Ombrie, la Ligurie et la Province de Bolzano s'alignent sur celles-ci.

En analysant la distribution de la dépense FEOGA-Garantie par catégorie d'intervention, une forte incidence des vieilles mesures d'accompagnement, égale à 44% des res-

Dépenses du FEOGA-Orientation par catégories de mesure (mio. euros), 2000-2004



Source: données AGEA-MIPAF actualisées en Octobre 2004.

sources totales affectées, semble évidente. Toutefois, on souligne une nette réduction au cours de 2004, à cause des engagements relatifs moindres, compensée par l'augmentation de l'importance des interven-

tions concernant l'actuelle période de programmation. On a enregistré en particulier une forte croissance de la dépense, autant en 2003 qu'en 2004, suite aux mesures «investissements dans les exploitations agri-

coles» et «transformation et commercialisation des produits agricoles» (investissements) et «agro-environnement» et «boisement des terrains agricoles» (accompagnement nouveau régime). Pour les interventions prévues par l'article 33 du Reg. 1257/99, qui inclut les mesures à caractère territorial, ont également été affectées des ressources plus importantes, autant en termes absolus qu'en pourcentage, que dans les premières années de la période de programmation. Enfin, les paiements concernant les autres mesures forestières et la formation restent très contenus.

Pour ne pas encourir de coupures de ressources sur la base du mécanisme de “désengagement automatique”, qui s’applique aux programmes financés par les Fonds structurels (FESR, FSE, FEOGA-

Orientation et SFOP), les Régions objectif 1 devaient rendre compte, avant la fin de 2004, des dépenses programmées pour les annualités 2000, 2001 et 2002, sur les POR respectifs pour un montant de 980 millions d'euro environ, montant qui a même été dépassé.

L’analyse de la dépense par typologie de mesure relative aux POR se différencie nettement de celle concernant les PDR. La composition de la dépense voit prévaloir, à côté des investissements (environ un tiers de la dépense 2000-2004), les interventions infrastructurelles contenues dans les mesures de l’article 33 du Reg. (CE) 1257/99 (26%). La part de dépense concernant «l’installation des jeunes agriculteurs» et les «autres mesures forestières» est également supérieure à 10%, alors que les ressources allouées pour la mise en

place des interventions pour la formation, la diversification des activités et les services à la population des zones rurales ont été très contenues.

Programme Leader+¹

La mise en place du programme Leader+ met en évidence quelques difficultés, bien qu’en 2004, on ait enregistré des avancements de dépenses considérables dans beaucoup de régions.

En effet, en plus de donner une efficacité concrète aux mesures de l’Axe 1, dans de nombreuses régions, les projets de coopération interterritoriale et/ou transnationale prévus dans le cadre de Axe 2 ont été également mis en fonction.

En outre, à propos de l’Axe 3, concernant le Réseau National, 2004 se caractérise par des pourcentages de dépenses significatifs. Donc, cette

année, les activités ont subi une importante accélération, qui a permis d'éviter le désengagement automatique pour presque tous les Programmes Leader+ et d'allouer des ressources publiques pour un montant supérieur à 100 millions d'euro

(23% du programme total). Seuls les Programmes Leader du Molise, des Pouilles, de la Calabre et de la Sicile n'ont pas rendu compte de ressources suffisantes pour éviter le désengagement avec le risque de perdre un peu plus de 6 millions

d'euro, dont 5,3 à charge de la Région des Pouilles. La coupure de ces ressources est toutefois conditionnée par la prononciation de la Commission européenne à propos des demandes motivées de dérogation présentées par les quatre régions.

Dépense Régionale

Une grande partie des travaux relatifs au «développement économique et aux activités productives» a été déplacé dans le cadre régional et local avec les réformes du fédéralisme administratif. La finance régionale, avant le fédéralisme fiscal, était alimentée par des transferts de l'Etat à destination bloquée, qui étaient confirmés, modulés et répartis entre les différentes Administrations chaque année. Donc, la Région destinataire des transferts affectait les allocations directement aux sujets bénéficiaires, en ayant toutefois une autonomie limitée. Contextuellement, dans les années 90, la politique socio-structurelle communautaire qui imposait aux régions une façon différente de programmer et d'évaluer l'intervention sectorielle assumait un poids de plus en plus important.

L'introduction du «fédéralisme fis-

cal» a eu lieu pour la première fois avec la loi budgétaire de 1996, qui a décidé la cessation des allocations sectorielles bloquées également pour l'agriculture. La norme qui a eu le devoir de réguler de façon définitive le fédéralisme fiscal est le d.l. n° 56/00 qui a décroché le système des transferts et de n'importe quelle finalisation sectorielle. En résumé, il établissait: l'abolition d'une partie des transferts du Trésor Public, la substitution par des coparticipations aux grands impôts du Trésor Public, la répartition des ressources en fonction de quelques paramètres dont la population, la capacité fiscale, les besoins sanitaires et la dimension géographique, avec un passage graduel, en 13 ans, de la dépense historique à un système de péréquation "horizontale" sur la base de critères objectifs. La compensation interrégionale était

confiée au Fonds de péréquation national alimenté par la même co-participation et les transferts de type «vertical» de la part de l'Etat cessaient.

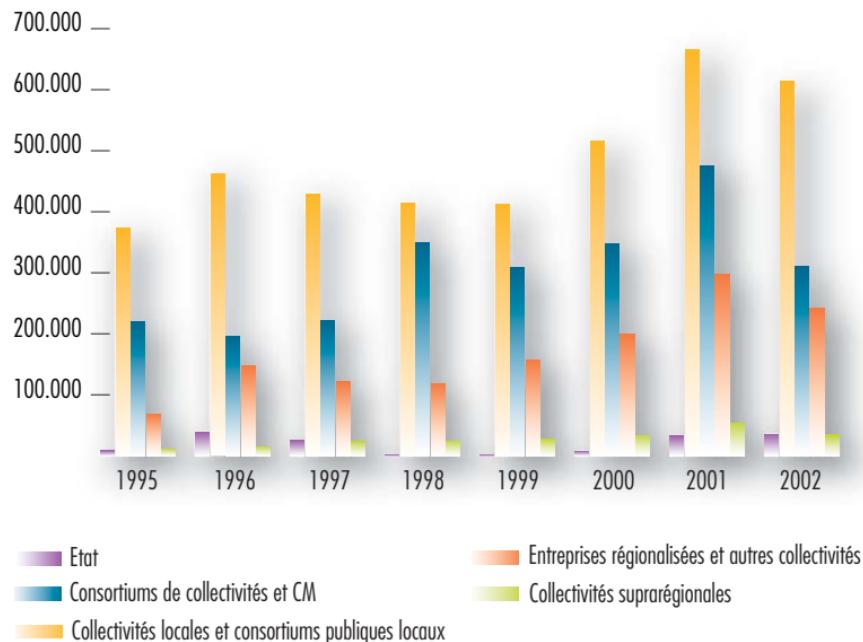
Plus en particulier, à partir de 2001, ont été supprimés le Fonds d'indemnisation d'usure, le Fonds de compensation réduction surtaxe du diesel, le Fonds de compensation suppression ARIET et le fonds sanitaire national. En revanche, ont été introduites: l'IRPEF additionnel, l'accise sur l'essence, une plus importante co-participation à la TVA. Ceux-ci s'ajoutent à d'autres impôts de compétence régionale: l'IRAP, la taxe automobile, les impôts eux-mêmes.

Les retards dans les affectations aux régions de la part de l'Etat ont été causés par le mécanisme complexe prédisposé par le d.l. n° 56/00, structuré en différents passages:

l'entente entre l'Etat et les Régions, la délibération suivante du CIPE, l'approbation avec DCPM et le mécanisme de péréquation qui s'est montré inadéquat pour modérer les exigences des régions au rendement de TVA moins important.

Même si d'un point de vue normatif, le parcours de mise en place du fédéralisme fiscal peut s'estimer complet, la finance régionale reste dans une situation de profonde incertitude en manquant d'un cadre de référence nécessaire aux organisations locales pour planifier leurs propres activités. Une contribution pourrait venir de la Haute Commission d'Etude sur le fédéralisme fiscal (l. 289/02) qui pourrait rendre plus claire l'attribution des ressources aux gouvernements locaux à travers un nouvel art. 119 de la Constitution.

Les transferts des budgets des Régions pour la période 1995-2002 (valeurs courantes)



Lois Nationales

Orientations et stratégies principales pour le secteur

La manœuvre financière pour 2005, loi du 30 décembre 2004, n° 311 (L.F. 2005), propose de contenir le déficit effectif et confirme le plafond de 2% pour toutes les voix de dépense. Cette loi n'achève pas la manœuvre: le 11 mars 2005, le Gouvernement a approuvé le Plan d'action pour le développement économique, social et territorial et immédiatement après la loi n° 80/05 contenant des dispositions pour le secteur agricole.

Facilités fiscales et tributaires

Accises

Pour l'accise sur les huiles minérales, l'alinéa 520 de la L.F. 2005 modifie la loi n° 388/2000, en déplaçant au 1^{er} janvier 2005 le lancement du projet expérimental triennal «bioéthanol», destiné à

développer, à travers l'application des quotes-parts des accises réduites, l'utilisation des fonds énergétiques à bas impact environnemental. Pour l'accise sur le biodiesel, l'alinéa 521 de la L.F. 2005, modifie le Texte unique des impôts sur la production et sur les consommations (d.lgs. n° 504/95), en prévoyant dans le cadre d'un programme spécifique, une exemption de l'accise pour le biodiesel pur ou

mélangé avec des huiles minérales jusqu'au 31 décembre 2010, dans les limites d'un contingent annuel de 200.000 tonnes. A l'alinéa 511, la L.F. 2005, proroge pour tout 2005, l'exemption de l'accise sur le gazole utilisé dans les cultures sous serre introduite par la loi n° 354/00. La loi n° 80/05, en plus d'augmenter les accises sur la bière, sur les produits alcoolisés intermédiaires et sur les alcools éthyliques, prévoit la

Loi financière 2005 : Financements en faveur du secteur agricole et comparaison avec 2004 (milliers d'euro)

Financements	2004	2005
Fonds spécial de partie courante	41.087	5.387
Fonds spécial de compte capital	1.500	0
Financements autorisés par rapport aux dispositions de loi	305.801	334.578
Refinancement des normes renseignant sur des interventions de soutien à l'économie	302.000	3000
Lois pluriannuelles de dépenses (net des sommes déjà insérées à la ligne précédente)	541.443	477.308
Financements additionnels par rapport aux tableaux de la loi financière		100.000
TOTAL	889.831	917.273

fixation de nouvelles quotes-parts avec une mesure du directeur de l'Agence des douanes et de nouveaux pourcentages de compensation à des fins de TVA sur les produits agricoles, à établir par un décret prévu à cet effet.

IRAP

La L.F. 2005, alinéa 509, confirme l'application de l'impôt régional sur les activités productives (IRAP) dans la mesure de 1,9%. La quote-part réduite s'applique sur la valeur de la production réalisée à travers l'exercice des activités agricoles rentrant potentiellement dans le revenu agricole discipliné par l'article 32 du TUIR. La quote-part ordinaire s'applique en revanche pour les activités qui excèdent les limites du revenu agricole (comme l'agrotourisme, l'élevage des animaux excédentaire, les activités liées taxées en forfait sur la base de l'article 56 bis du TUIR).

TVA

La L.F. 2005, alinéa 506, proroge à tout 2005, l'application du régime de déduction forfaitaire pour les entreprises qui, au cours de l'année précédente, ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 20.658,28 euro, en différant au 1^{er} janvier 2006 l'application du régime ordinaire pour ces sujets. En outre, la loi proroge également pour tout 2005 l'application de la TVA aux cessions de produits agricoles et du poisson en conformité avec le d.lgs n°313/97 avec les quotes-parts actuelles de ces produits, sans toucher à la déduction sur la base des pourcentages de compensation.

La loi n° 26/05, permet aux entreprises agricoles qui exercent plus d'activités de pouvoir appliquer séparément l'impôt pour 2005.

Parmi les nouveautés introduites par la loi n° 80/05 on signale: la modification de la définition de producteur

agricole à des fins TVA, avec l'extension des bénéfices aux coopératives de transformation; l'application du régime spécial TVA, indépendamment du chiffre d'affaires réalisé; l'application de la déduction forfaitaire de la TVA à quelques typologies de cessions de produits agricoles; l'application séparée de la TVA par rapport aux différentes activités reconductibles à la même entreprise agricole; de nouvelles modalités pour l'exercice de l'option pour le régime spécial TVA.

Prorogations

La loi n° 306/04 diffère au 31 décembre 2005: le terme pour la cessation de l'exercice provisoire de l'entreprise, sauf autorisation du Ministère des activités productives pour la continuation de l'exercice en lui-même; pour l'élevage des animaux, la possibilité de pratiquer l'activité d'alimentation forcée (canards et

oies) et l'obligation de dénoncer les puits; pour les élevages de visons, elle proroge au 31 décembre 2010 le terme pour le réajustement de quelques typologies de cage et au 1^{er} janvier 2013 l'obligation de l'élevage à terre. Selon les dispositions de la L.F. 2005, sont prorogées à tout 2005 les facilités fiscales prévues pour la formation et l'arrondissement de la propriété paysanne, consistant en l'exemption de l'impôt du timbre et en la réduction des impôts d'enregistrement, cadastraux et hypothécaires (alinéa 571) et le terme pour profiter de la déduction IRPEF pour les interventions de maintenance et de sauvegarde du patrimoine boisé parmi les mesures urgentes de défense du sol contre les risques de dessèchement hydrogéologique (alinéa 508).

Environnement et territoire

Avec la loi n° 308/04 le gouvernement est délégué pour adopter les

décrets législatifs de réorganisation, coordination et intégration des dispositions législatives en matière de gestion des déchets et des bonifications des sites contaminés; sauvegarde des eaux de la pollution et gestion des ressources hydriques; défense du sol et lutte contre la désertification; gestion des zones protégées; conservation et utilisation soutenable d'espèces protégées de la flore et de la faune; sauvegarde d'indemnisation contre les dommages de l'environnement; procédures pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement, pour l'évaluation de l'environnement stratégique et pour l'autorisation de l'environnement intégrée; sauvegarde de l'air et réduction des émissions dans l'atmosphère.

La loi n° 5/05 comprend des dispositions urgentes pour assurer la coexistence entre les formes d'agriculture transgénique, conventionnelle et bio-

logique, une prédisposition préalable de plans régionaux qui évitent la contamination entre différentes cultures. Pour toute région et Province autonome qui ne publie pas avant le 31 décembre 2005 les plans de coexistence, le Gouvernement peut exercer son pouvoir substitutif; en outre, la loi expose que les personnes qui provoquent des contaminations sont tenues à l'indemnisation des dommages.

Crise de marché, catastrophes naturelles et urgences sanitaires

La loi n° 71/05 prévoit que le commissaire ad acta (Commissaire ex Agensud) peut effectuer, également à travers des conventions spécifiques avec l'AGEA, des interventions pour soutenir les entreprises agricoles touchées par la crise du marché en moyennant des interventions de retrait du marché agricole destinées à la résorption de la surcapacité pro-

ductive temporaire; ces interventions peuvent être réalisées également dans les zones différentes de celles du Mezzogiorno, à condition qu'elles soient classées comme désavantagées. En outre, la loi suspend jusqu'au 31 décembre 2005 le paiement des contributions de prévoyance et d'assurance de l'entrepreneur et des travailleurs salariés, dans les territoires où on a vérifié une réduction de revenu de 30% par rapport aux trois années précédentes; les entreprises qui accèdent au paiement échelonné peuvent contracter un prêt à long terme, avec une contribution à charge du Fonds de Solidarité National ou, en alternative, ils peuvent obtenir des contributions en compte capital jusqu'au plafond maximum de 3.000 euro par entreprise agricole. Le nombre de versements trimestriels prévu pour le paiement des contributions

de prévoyance dus aux entreprises agricoles touchées par les événements exceptionnels est élevé à 40. En outre, la réouverture des termes pour le paiement échelonné est prévue également pour les entreprises touchées par les catastrophes du 31 mars 2005. La Caisse des Dépôts et des Consignations Spa est autorisée à réaliser des ouvertures de crédit pour les Régions et Provinces autonomes pour la reprise des activités productives des entreprises agricoles touchées par de graves urgences sanitaires, ainsi que pour les interventions dans les territoires touchés par les catastrophes naturelles et les mauvaises conditions atmosphériques. La loi n° 80/05 suspend, de mai à août 2005, les termes pour l'accomplissement des obligations dérivant des fiches de paiement et pour les procédures de recouvrement relatives aux contributions de

prévoyance et d'assurance des employeurs et des travailleurs salariés et autonomes du secteur agricole; la dernière date pour la récupération des montants relatifs est fixée au 20 décembre 2005. En outre, la loi prévoit que des entrées de quotas maximales des travailleurs saisonniers extracommunautaires dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme peuvent être établies de façon temporaire également en mesure supérieure à celle de 2004.

Filière agro-alimentaire et programmation négociée

Parmi les nouveautés introduites par la loi n° 204/04 apportant des dispositions urgentes pour l'étiquetage de quelques produits agro-alimentaires et pour d'autres matières agricoles et de la pêche, on signale: la fixation de la date de péremption pour le lait frais pasteurisé et pour le

lait de haute qualité au sixième jour suivant celui du traitement thermique; les dispositions relatives à l'indication obligatoire de l'origine dans l'étiquetage des produits alimentaires; l'indication du lieu de culture et de mouture pour les huiles d'olives; le renvoi à 2005 des dispositions sur les interventions pour favoriser la reprise de l'activité productive à la suite des dommages causés par les catastrophes naturelles prévues par le d.lgs n° 102/04. En outre, la loi n° 62/05 (Loi communautaire 2004) délègue au Gouvernement la réception de la Directive 2003/89/CE qui introduit une énumération plus claire dans l'étiquette des ingrédients contenus dans un produit alimentaire et des allergènes selon le critère de la "liste positive"; le Gouvernement devra se conformer à quelques principes et critères à propos du seuil au-dessus

duquel il devient obligatoire d'indiquer sur l'étiquette la présence d'un ingrédient à risque de toxicité. La loi n° 80/05 introduit un nouvel instrument de programmation négociée en agriculture, le contrat de secteur, à intégration de l'art. 66 de la loi financière 2003, qui discipline les contrats de filière. L'institut pour le développement agroalimentaire S.p.a assume un rôle spécifique pour l'évaluation, l'admission et la gestion des contrats de filière et des contrats de programme qui prévoient des initiatives dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Secteurs

Apiculture

La loi n° 313/04 contient les modalités d'application de la réglementation pour le secteur de l'apiculture qui seront l'objet de décrets ministériels successifs.

Truffes

La L.F. 2005, alinéa 109, expose l'obligation de l'auto-facturation pour ceux qui, dans l'exercice de l'entreprise, acquièrent des truffes de ramasseurs amateurs ou occasionnels privés de TVA.

Fonds développement agriculture biologique

La L.F. 2005, alinéa 87, institue un chapitre apposé dans le cadre du Fonds pour le développement de l'agriculture biologique et de qualité pour la mise en place du *Plan d'action national pour l'agriculture biologique et les produits biologiques* avec une dotation initiale de 5 millions d'euro pour 2005.

Fonds betteravier national

La L.F. 2005, alinéa 479, prévoit le transfert pour 2005, à l'Association Betteravier Saccharifère Italienne (ABSI) de 10 millions d'euro.

Equidés

La loi n° 71/05 prévoit l'assignation à l'UNIRE d'une contribution de 23,79 millions d'euro pour l'année 2005 et de 22 millions d'euro pour chaque année 2006 et 2007, dont 600.000 euro destinés aux programmes de valorisation et de sauvegarde des races de chevaux autochtones.

Agriculture de montagne

La loi n° 309/04 prévoit, pour 2004, une croissance du Fonds national pour la montagne de 6.750.000 euro.

Instruments fiscaux, financiers et d'assurances

Soutiens de crédits et d'assurances

La L.F. 2005, alinéas 83-86, en adoptant les dispositions contenues dans le d.lgs. n° 102/04, promeut le système d'assurance pour les dommages dus aux éléments catastro-

phiques en agriculture, en transférant à l'intérieur du Fonds de Solidarité Nationale (FSN) 50 millions d'euro, pour chaque année 2005 et 2006, des interventions compensatoires et de rétablissement aux incitations pour la stipulation de contacts d'assurance, en portant la contribution de l'Etat pour ces derniers à 150 millions d'euro. En outre, la loi augmente de 50 millions d'euro pour 2005, autant la dotation du Fonds pour la réassurance des risques (à cause d'événements atmosphériques), que la dotation du Fonds d'investissement dans le capital de risque (à cause de l'accès au marché des capitaux).

Développement entreprise

Jeunes entrepreneurs

La loi 306/04 confirme les dispositions pour rendre accessibles les facilités de crédit d'impôt pour les jeunes entrepreneurs agricoles et insert la

limite de dépense totale pour 2004 à environ 9,9 millions d'euro.

La loi 80/05, art. 8, alinéa 7, modifie le d.lgs. 21 avril 2000, n° 185, en étendant les mesures pour la création de nouvelles capacités d'entrepreneurs aux jeunes entrepreneurs agricoles de moins de 40 ans. Pour le crédit facilité, en outre, une durée incluant la période de préamortissement jusqu'à 15 ans est prévue.

Modernisation des activités primaires

Sur la base du d.lgs. n° 100/05 de modernisation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et pour le renforcement de la vigilance et du contrôle de la pêche maritime, l'entrepreneur du secteur du poisson est assimilé à l'entrepreneur agricole et les entreprises d'aquaculture sont assimilées aux entreprises agricoles. En outre, le décret institue le Fonds de Solidarité Nationale de la pêche

et de l'aquaculture (FSNPA) auprès du MiPAF, pour les interventions de prévention face aux dommages de la production et des structures dus aux catastrophes naturelles exceptionnelles, aux conditions météorologiques, à la météo des mers et aux fluctuations des prix des matières premières.

Le d.lgs. n° 101/05 de modernisation de l'agriculture et des forêts, intègre les normes contenues dans le d.lgs. n° 99/04 instituant la nouvelle figure de l'entrepreneur agricole professionnel (EAP), en exposant que l'activité exercée par les membres des sociétés de personnes et des coopératives est apte à leur faire acquérir la qualification de EAP: la même chose est valable, dans les sociétés de capitaux,

pour l'activité exercée par les administrateurs, alors que les coopératives pourront obtenir la reconnaissance de EAP seulement avec la présence d'un membre qui ait cette qualification, à condition qu'il soit également administrateur. L'accès au bénéfice pour les EAP, parmi lesquels les réductions sur l'impôt du registre pour les acquisitions de terrain, est permis également si le sujet n'est pas encore en possession de la certification régionale, à condition que le demandeur démontre avoir demandé et avoir obtenu avant 24 mois la possession des qualités requises nécessaires. Sur le plan des bénéfices, en outre, les sociétés composées par des cultivateurs directs sont assimilées à celles reconnues EAP.

Règlement du marché

Le d.lgs. n° 102/05 sur la réglementation des marchés caractérise de nouveaux instruments, comme les accords de filière et les contrats cadre. Sur la base du décret, les fonctions attribuées aux organisations de producteurs (OP) concernent non seulement la souscription aux accords, mais aussi un rôle plus incisif sur le marché, les devoirs de retrait du produit en cas de difficulté inclus. On souligne la prorogation de la reconnaissance pour les OP en vigueur et la forte baisse des critères pour leur reconnaissance, à savoir 5 producteurs et un volume de production conférée et commercialisée directement égale à 3 millions d'euro.



APPENDICE

Glossaire

Consistance

Ce terme indique les placements du système bancaire, à savoir le montant des financements qui doivent encore être encaissés par les banques à dette résiduelle des financements qu'elles-mêmes ont octroyé à leurs clients.

Consommations intermédiaires agricoles

Cet agrégat comprend les dépenses courantes des exploitations agricoles. Il a subi des innovations importantes avec le SEC95. Il inclut les semences, les engrains, les pesticides, les aliments pour animaux, l'énergie, l'eau utilisée pour l'irrigation et différents services. Les données du RICA ont permis de calculer différentes composantes de façon plus complète. De nouveaux éléments ont également été identifiés, en plus des consommations traditionnelles. Il s'agit notamment de la manutention et de la réparation des machines et équipe-

ments agricoles, des frais de vétérinaire, des dépenses de transformation et de mise en bouteille, des expérimentations et des analyses techniques, des dépenses de publicité, des études de marché et des services de recherche, des dépenses associatives, des frais d'assurance, des dépenses bancaires et financières, et des dépenses en conseil juridique et comptable. A tous ces postes, il convient d'ajouter les réemplois, qui comprennent aussi bien les produits réutilisés dans l'exploitation, que les ventes entre exploitations agricoles.

Subventions à la production

Primes et compléments versés au secteur agricole par les organismes publics.

Coûts fixes

Charges supportées pour l'emploi de facteurs qui durent plusieurs années:

amortissements, intérêts, loyers, rémunération des salariés permanents et de manière générale tous les coûts qui à court terme ne varient pas en fonction de la production.

Coûts variables

Coûts supportés pour l'emploi de facteurs qui se déprécient totalement, dont l'énergie, la location, la rémunération du travail temporaire et, de manière générale, tous les coûts qui varient en fonction de la production.

Affectations

Ce terme indique le montant de flux de crédit déterminés, dans un certain laps de temps, depuis l'octroi de nouveaux crédits.

OTEX - Orientation Technico-économique des Exploitations

Les exploitations agricoles sont classées par OTEX en fonction de l'importance économique des diffé-

rentes activités productives qu'elles comportent et en fonction de leur combinaison. Pour cela, on utilise les MBS de la zone dans laquelle l'exploitation se situe. On multiplie les hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées par la MBS correspondante. La combinaison obtenue est rapportée à une classification typologique. Cette dernière permet d'individualiser les OTEX en fonction des critères établis à l'échelle européenne, critères valables pour l'ensemble des statistiques officielles. Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une activité ou de plusieurs activités productives similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation. Depuis 2001, la typologie adoptée est celle du Reg. XX/2001

PIB - Produit Intérieur Brut

C'est le résultat final de l'action des unités productives qui opèrent dans

le territoire économique d'un pays donné. Le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits au sein d'un territoire donné, au cours d'une période donné (en général une année solaire). Il ne prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base

Dans le secteur agricole, depuis l'introduction du SEC95, on a recours à l'Unité d'Activité Economique Locale (UAEL) pour décrire le processus de production, les revenus qui en découlent et les relations d'ordre technico-économique entre les unités de production. On a ainsi dépassé le concept de "exploitation agricole nationale" qui permettait auparavant de prendre en compte l'ensemble des UAEL agricoles, classées en fonction de leur activité principale. Ces dernières constituent la "branche de l'activité économique

agricole" vers laquelle conflue le résultat des activités secondaires, en plus du résultat de l'activité agricole proprement dite. Pour les activités secondaires, il s'agit par exemple de la transformation des produits agricoles par l'exploitation et/ou de certains services et autres fonctions productives (sylviculture, etc.). Le concept de "production" est lié à celui d'UAEL. Dans la méthodologie du SEC95, ce premier concept comprend non seulement les produits à lancer sur le marché, à un prix économiquement juste (production destinée à la vente), mais également des produits qui sont réutilisés par les producteurs respectifs en tant que consommations finales ou qu'investissements (production pour un usage final personnel). Ce nouveau système dépasse donc l'ancien concept de "production brute commercialisable", puisqu'il prend en compte

les réemplois, en plus de la production vendue sur le marché, conservée sous forme de stock ou encore autoconsommée. La part de production utilisée en tant que consommations intermédiaires par l'agent même qui a contribué à sa production constitue les réemplois. D'importantes innovations ont également été réalisées dans le système des prix et la valorisation de la production. D'après le nouveau SEC, toutes les productions destinées à la vente ou à d'autres utilisations doivent être évaluées au prix de base. Ce dernier inclut les subventions à la production et mesure donc la somme effectivement perçue par le producteur. Les autres aides qui ont pour but d'apporter un soutien plus général (ex: mesures d'accompagnement, gel des terres, aides nationales et régionales) sont cependant exclues du calcul.

MBS - Marge Brute Standard

Pour chaque activité productive de l'exploitation, cet indice est obtenu en faisant la différence entre la production commercialisable et la somme de certains coûts spécifiques (semences, engrais, pesticides, aliments pour animaux, fourrage, etc.). Les coûts de main d'œuvre et de machines ne sont pas pris en compte. On qualifie de "standard" les marges brutes qui sont calculées de cette manière, car la production commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois ans et font référence à la zone d'altitude de chaque région. Les MBS sont exprimées en écus et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurelles et des recensements réalisés par l'ISTAT. La somme des MBS résultant des différentes activités productives d'une exploitation, équivaut à la dimen-

sion économique de l'exploitation et est exprimée en UDE.

Revenu net

C'est la rémunération de tous les facteurs qui appartiennent à l'exploitant agricole: terre, travail et capital.

SN - Solde Normalisé

Exprimé en pourcentage, il est obtenu en faisant le rapport entre le solde simple (exportations – importations) et le volume de commerce (exportations + importations). Il varie entre -100 (absence d'exportations) et +100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégats de différents produits et de produits de valeur absolue différente.

SAU - Surface Agricole Utile

Elle est composée de l'ensemble des cultures arables, prairies permanentes

et pâturages, cultures ligneuses, potagers domestiques et châtaigneraies à fruits.

UDE - Unité de Dimension Européenne

C'est un multiple de l'écu de référence avec lequel on mesure la MBS de l'exploitation. A partir de 2001 le RICA a adopté la MBS 1996 pour laquelle 1 UDE = environ 1.200 euros; pour les années précédentes la MBS 1996 équivalait à 912 euros.

UTA - Unité de Travail Annuel

D'après la définition de l'UE pour les enquêtes structurelles, l'UTA équivaut à la contribution d'au moins 2200 heures par an pour un membre de la famille et de 1800 heures pour un salarié.

UTH - Unité Travailleur Homme

C'est un indice de la comptabilité nationale qui permet de mesurer le volume total de travail employé pour produire au sein du pays. Il s'agit de quantités homogènes, en terme de temps de travail. Le travail exprimé en UTH (ou "équivalents travailleurs") prend notamment en compte les travailleurs irréguliers, les travailleurs non déclarés, les étrangers non-résidents et les travailleurs ayant un second emploi.

VA - Valeur Ajoutée

Cet agrégat résulte de la différence entre la valeur de la production de biens et services réalisée par chaque secteur de production, et la valeur des biens et services intermédiaires utilisés pendant la période considérée. Elle correspond à la somme des

revenus et des amortissements de chaque secteur. Depuis l'introduction du SEC95, la VA et la production ne sont plus évaluées en fonction du coût des facteurs, puisque le concept de prix de base a été introduit. Ce dernier prend en compte le montant des subventions, qui varient en fonction de la valeur des biens produits (à l'exception des aides compensatoires qui ne sont pas directement liées aux quantités produites). Les impôts spécifiques sur les produits sont exclus. Contrairement à la VA évaluée en fonction du coût des facteurs, la VA au prix de base inclut les autres impôts sur la production et exclut les autres aides à la production. La VA au prix de base correspond à la production, nette des consommations intermédiaires.

Glossaire RICA

RICA Italie

Cultures: seules les cultures arables sont prises en compte. Les cultures potagères industrielles ou en serre sont donc exclues.

Récolte: quantité physique dégagée par le produit principal au cours de l'exercice.

Prix de vente: prix de vente moyen du produit principal commercialisé dans l'exercice. Il peut également s'appliquer aux productions réalisées au cours des exercices antérieurs (stocks non écoulés).

Production brute: valeur du produit principal et des produits secondaires de la culture, nette des primes et subventions publiques. Cette valeur n'est pas le résultat du produit "récolte" par "prix de vente", ces deux dernières informations se référant au seul produit principal. De plus, le prix de vente peut différer de la valeur unitaire moyenne du produit de l'exercice,

si un certain laps de temps s'écoule entre le moment où il est produit et celui où il est vendu. Il varie également si la production n'est pas vendue en dehors de l'exploitation (réemploi, autoconsommation, etc.).

Primes et subventions: subventions publiques destinées à la culture et/ou à ses produits. Les subventions générales ou destinées à d'autres processus de production sont exclues.

Coûts spécifiques: dépenses en "matières premières" (achats et réemplois de semences et plantes, achats et réemplois d'engrais, pesticides et désherbants, eau destinée à l'irrigation et autres dépenses ponctuelles), et en "machines, énergie et services" (dépenses en combustibles et électricité, en mécanisation et en primes d'assurances). Ce dernier coût tient compte des locations à payer des machines, des dépenses ponctuelles pour les machines (car-

burants, lubrifiants, manutention et assurances) et de leur amortissement. Il est calculé sur une base proportionnelle. Le coût du travail temporaire n'est pas pris en compte.

Marge brute = Recettes totales - Coûts spécifiques.

Coûts attribués, se divisent en:

- pour capital foncier: baux à payer, manutentions ordinaires, amortissements des aménagements fonciers et intérêts à payer au taux de 1% sur la valeur du capital foncier. Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture;
- pour fond de roulement: intérêts à payer au taux de 2,5% sur la valeur du capital d'avance et intérêts à payer au taux de 2% sur la valeur des machines et de l'outillage. Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture;
- autres coûts généraux: dépenses générales et administratives,

impôts et taxes. Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture; Le coût du travail fixe, aussi bien salarié que familial, n'est pas pris en compte.

Coût total (travail exclu) = Coûts spécifiques + Coûts imputables.

Revenu du travail et de l'exploitation = Production brute d'une culture donnée + Primes et subventions - Coût total (travail exclu). Cette catégorie correspond au montant disponible pour la rémunération du travail et de l'activité de l'exploitation.

RICA Europe

Production Brute: et des élevages et d'autres produits des exploitations; elle comprend: ventes, réemplois, autoconsommations, variations du cheptel vivant et du magasin, produits des exploitations. Cette valeur a été additionnée aux subventions à la production (cultures et élevages) et

mesure donc le montant effectif que l'agriculteur a perçu pour ses différents produits, en respectant le critère du "prix de base" indiqué dans la méthodologie du Système des Comptes Economiques (SEC95).

Consommations intermédiaires: elles correspondent à la somme entre les coûts spécifiques (réemplois inclus) et les coûts généraux de production (coûts qui ne peuvent pas être attribués à une production spécifique: entretien ordinaire de bâtiments et machines, énergie, ETA, eau, assurances sur les productions, usagers, etc.) supportés au cours de l'année comptable de référence.

Valeur ajoutée: calculée comme (production brute - consommations intermédiaires + solde entre subventions et impôts courants). Cette valeur se réfère aux aides et aux impôts dérivés de l'activité productive courante effectuée au cours de

l'année comptable de référence et équivaut à: (aides à l'exploitation + solde TVA sur les opérations courantes - impôts).

Amortissements: calculés en fonction du critère de la valeur de substitution pour plantations (y compris les installations forestières), bâtiments, installations fixes, aménagements fonciers, machines et outillage.

Produit net d'exploitation: calculé comme (Valeur ajoutée - Amortissements). Il représente la rémunération des facteurs fixes de production, quelle que soit leur nature (familiale ou extérieure à la famille).

Il faut enfin souligner que les données utilisées se réfèrent à l'exploitation dans son ensemble: au-delà des élevages dans lesquels l'exploitation est spécialisée d'après la classification typologique européenne, d'autres élevages et/ou cultures peuvent contribuer aux résultats présentés.

Adresses et Sites Utiles

Ministère des Politiques Agricoles et Forestières
Via XX Settembre, 20 - Roma
06/46651
www.politicheagricole.it

DEPARTEMENTS REGIONAUX POUR L'AGRICULTURE

Abruzzes
II Dipartimento
Via Catullo, 17 - Pescara
085/7672977
www.regione.abruzzo.it

Basilicate
Via Anzio, 44 - Potenza
0971/448710
www.regione.basilicata.it

Calabre
Via S. Nicola, 5 - Catanzaro
0961/744359
www.regione.calabria.it

Campanie
Centro direzionale isola A/6 - Napoli
081/7533510
www.regione.campania.it

Emilie-Romagne
Viale Silvani, 6 - Bologna
051/284516
www.regione.emilia-romagna.it

Frioul Vénétie Julienne
Via Caccia, 17 - Udine
0432/555111
www.regione.fvg.it

Latium
Via Rosa Raimondi Garibaldi, 7 -
Roma
06/5168130
www.regione.lazio.it

Ligurie
Via D'Annunzio, 113 - Genova
010/5485722
www.regione.liguria.it

Lombardie
Piazza IV Novembre, 5 - Milano
02/67652505
www.regione.lombardia.it

Marches
Via Tiziano, 44 - Ancona
071/8063661
www.agri.marche.it

Molise
Via Nazario Sauro, 1 - Campobasso
0874/4291
www.siar.molise.it

Piémont
Corso Stati Uniti, 21 - Torino
011/4321680
www.regione.piemonte.it

Pouilles
Lungomare N. Sauro, 45 - Bari
080/5405202
www.regione.puglia.it

Sardaigne
Via Pessagno, 4 - Cagliari
070/302977
www.regione.sardegna.it

Sicile
Viale Regione Siciliana, 2675 ang.
Via Leonardo da Vinci - Palermo
091/6966066
www.regione.sicilia.it

Toscane
Via di Novoli, 26 - Firenze
055/4383777
www.regione.toscana.it

Province Autonome de Trente
Località Melta, 112 - Trento
0461/495111
www.provincia.trento.it

Province Autonome de Bolzano
Via Brennero, 6 - Bolzano
0471/992111
www.provinz.bz.it

Ombrie
Centro direzionale Fontivegge -
Perugia
075/5045130
www.regione.umbria.it

Vallée d'Aoste
Quart - loc. Amerique, 127/a - Aosta
0165/275411
www.regione.vda.it

Vénétie
Palazzo Balbi - Dorsoduro 3901 -
Mestre
041/2792832
www.regione.veneto.it

**ORGANISMES
NATIONAUX
DE RECHERCHE**
AGEA
Agenzia per le Erogazioni
in Agricoltura
www.agea.gov.it
APAT
Agenzia per la
Protezione dell'Ambiente
e per i Servizi Tecnici
www.apat.gov.it
APRE
Agenzia per la Promozione della
Ricerca Europea
www.apre.it
CNR
Consiglio Nazionale delle Ricerche
www.cnr.it
CRA
Consiglio per la Ricerca e la
Sperimentazione in Agricoltura
www.entecra.it
ENEA
Ente per le Nuove Tecnologie,

l'Energia e l'Ambiente
www.enea.it
ENSE
Ente Nazionale Sementi Elette
www.ense.it
ENTERISI
Ente nazionale risi
www.enterisi.it
Federalimentare
www.federalimentare.it
INEA
Istituto Nazionale di
Economia Agraria
www.inea.it
INFS
Istituto Nazionale
per la Fauna Selvatica
Ozzano dell'Emilia - Bologna
Via Cà Fornacetta, 9
INN
Istituto Nazionale
della Nutrizione
www.inn.ingrm.it
IREPA
Istituto Ricerche Economiche

per la Pesca e l'Acquacoltura
www.irepa.org

ISMEA
Istituto di Servizi per Mercato Agricolo Alimentare
www.ismea.it

ISTAT
Istituto Nazionale di Statistica
www.istat.it

ISAE
Istituto di Studi e Analisi economica
www.isae.it

Istituto Superiore di Sanità
www.iss.it

NOMISMA
www.nomisma.it

Istituto Agronomico per l'Oltremare
www.iao.florence.it

ICRAM
Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare
www.icram.org

INSTITUTIONS NATIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Ministère de l'Environnement
www.minambiente.it

Sénat de la République
www.senato.it

Chambre des Députés
www.camera.it

Corps forestier de l'Etat
www.corpoforestale.it

Eurostat
www.europa.eu.int/comm/eurostat

Union Européenne
www.europa.eu.int

Commission Européenne
www.europa.eu.int/comm

DG VI - Agriculture
www.europa.eu.int/comm/agriculture/index_it.htm

COI

Conseil Oléicole International
www.internationaloliveoil.org/economics2.asp

FAO
www.fao.org

INRA
www.inra.fr

IFAD
www.ifad.org

WTO
www.wto.org

REMARQUES

Comité de rédaction

Alessandro Antimiani (coordination), Antonella De Cicco, Sabrina Giuca,
Francesca Marras, Roberta Sardone et Laura Viganò

Groupe de travail

Davide Bortolozzo, Lucia Briamonte, Linda Dimico,
Roberto Giordani, Corrado Lamoglie, Stefania Luzzi Conti, Franco Mari,
Roberto Murano, Cristina Nencioni, Mauro Santangelo et Antonella Trisorio

Aménagement de l'édition

Federica Giralico

Elaborations

Fabio Iacobini et Marco Amato

Projet graphique

Sofia Mannozzi

Réalisation graphique

Laura Fafone

Secrétaire

Giulia Foglia et Marta Moretti

Edition Internet

Roberta Merlini et Massimo Perinotto

Traduction

Francesca Moletta

NORD-OUEST

Piémont
Val d'Aoste
Lombardie
Ligurie

NORD-EST

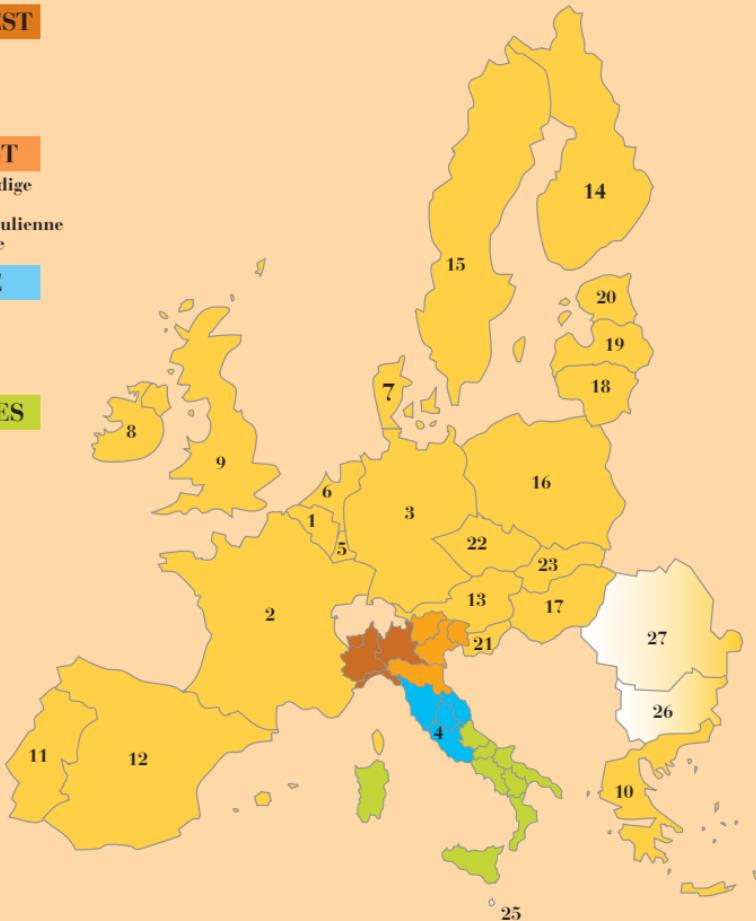
Trentin-Haut-Adige
Vénétie
Frioul Vénétie Julienne
Emilie Romagne

CENTRE

Toscane
Ombrie
Marches
Latium

SUD et ILES

Abruzzes
Molise
Campanie
Pouilles
Basilicate
Calabre
Sicile
Sardaigne



PAYS UE

1. Belgique (€)
2. France (€)
3. Allemagne (€)
4. Italie (€)
5. Luxembourg (€)
6. Pays Bas (€)
7. Danemark
8. Irlande (€)
9. Royaume-Uni
10. Grèce (€)
11. Portugal (€)
12. Espagne (€)
13. Autriche (€)
14. Finlande (€)
15. Suede
16. Pologne
17. Hongrie
18. Lituanie
19. Lettonie
20. Estonie
21. Slovénie
22. Rép. Tchèneque
23. Rép. Slovaque
24. Chypre
25. Malte
26. Bulgarie
27. Roumanie

CANDIDATS



